



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)

**2011**

**C O N S E I L M U N I C I P A L**

**C O M P T E R E N D U N ° 1 D U 11 F E V R I E R**

L'an deux mil onze, le onze février, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville d'EU s'est réuni à la Salle Michel Audiard, sous la Présidence de Madame GAOUYER Marie-Françoise, MAIRE, en session, par suite de la convocation faite par Madame le MAIRE dans le délai voulu par la loi.

Mme le MAIRE : « Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je crois que nous n'avons pas besoin du quart d'heure eudois et nous allons pouvoir commencer ce Conseil Municipal. Nous sommes donc le 11 février et c'est le 1<sup>er</sup> Conseil Municipal de l'année. »

**1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Bastien DIEPPOIS, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**Présents** : Mme GAOUYER, M. LENGLET, Mme COINTREL-CAREL, M. BARBIER, Mme BRIFFARD, M. GREBOVAL, Mme ROBILLARD, Mme VAS, M. LEVESQUE, Adjoints, M. BEAUMES, Mme DUNEUFGERMAIN, Mme SUEUR, M. DIEPPOIS, Mme ELIE, M. GAOUYER, M. DUJEANCOURT, Melle DELRUE, M. LEBLANC, Mme DERAMBURE, M. LEBEUF, M. GOUET, M. PARISY, Mme MALLET, M. LAMORIL, Mme RADE, M. DENEUFVE, M. VITAUX.

**Représentés** : M. SOUCHET par M. BARBIER, Mme MICHEL par M. GREBOVAL.

**Absents** : M. GOUET, M. PARISY, Mme MALLET, M. LAMORIL, Mme RADE, M. DENEUFVE aux questions n° 3 et n° 4.

Les Conseillers présents, formant la majorité des Membres en exercice, Madame le MAIRE déclare la séance ouverte.

M. DIEPPOIS reprend sa place et M. HENNEBICQUE vient rejoindre Mme GAOUYER.

Mme le MAIRE : « Je vais devoir vous parler d'un Conseiller Municipal, qui nous a quittés très récemment, puisque qu'il fût Conseiller Municipal du 29 octobre 2004 jusqu'au 22 mars 2008, et brutalement, la santé l'a quittée et il est décédé la semaine passée. Je voudrais vous rappeler que Loïc PALLIER, puisqu'il s'agit de lui, a été membre de la quatrième commission en section Sport et Animation, de la cinquième commission, Politique des Jeunes, de la septième commission section Jardins et Sécurité Publique. Il était membre de la commission du Jumelage et de la commission permanente d'appels d'offres et de divers organismes extérieurs. Et je voudrais qu'on pense un instant à lui, et tout particulièrement, je présente mes condoléances à sa femme, sa fille, maintenant il y a une petite fille, et puis sa mère. Et je vais vous demander, si vous voulez bien, que nous fassions une minute de silence...

Je vous remercie. Nous allons commencer ce Conseil Municipal en pensant, en particulier, aux personnes qui sont au fond de la salle et qui souhaitent que le Conseil Municipal soit un peu plus vivant et nous essaierons de présenter un certain nombre de phases, en Power point, un certain nombre de colonnes, pour rendre les choses un peu plus compréhensibles. Mais avant d'aborder cette partie là, je voudrais demander l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter au point numéro 4, qui concerne des demandes d'avances de subventions sur deux associations qui nous ont fait parvenir les courriers depuis que ce document a été réalisé. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Non ? Personne ? Je dirais après de quoi il s'agit, au moment de l'ordre du jour. Mais le simple principe est que le Conseil Municipal peut très bien s'opposer à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour. Donc, si personne ne s'y oppose, nous allons aborder deux points supplémentaires, tout à l'heure au dossier numéro 4. »

## **2) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2010**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2010 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Mme le MAIRE : « Il faut d'emblée, pour certains d'entre vous, situé au milieu de la page numéro 1, le dernier tiers, il se trouve une phrase, Mme ROBILLARD, désignée comme secrétaire de séance procède à l'appel nominal, certains d'entre vous ont cette phrase répétée deux fois. Merci Mme ROBILLARD de vous exposer. Donc, vous acceptez le principe qu'on supprime le deuxième exemplaire de cette phrase.

Est-ce-que vous avez des remarques ou des questions sur ce compte rendu ? Non ? Pas de remarque, pas de question. On peut donc passer au vote.

Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Nous allons aborder le dossier N° 01/11 qui s'appelle Débat d'Orientation Budgétaire. »

## **3) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Mme le MAIRE : « Vous savez tous qu'un débat d'orientation budgétaire est un moment privilégié afin de faire toute proposition utile pour l'établissement d'un budget. En l'occurrence, maintenant pour nous, il s'agit de préparer le budget 2011. Il s'agit ici pour tous les conseillers municipaux de s'exprimer, à la fois d'y faire des demandes, d'émettre des idées, d'évoquer des projets et tout ce qui est à envisager et ainsi l'impact financier pourra en être prévu au budget primitif 2011.

Vous savez que le débat d'orientation budgétaire n'implique pas de vote, donc je vais donner la parole à M. LEVESQUE afin qu'il nous évoque les grandes lignes déjà avant de passer aux petites lignes. »

Mme MALLET : « Avant que nous passions à cet ordre du jour, je voulais vous dire Madame que le document qui nous a été transmis n'est en fait qu'une constatation budgétaire. C'est par la presse que nous avons été informés de vos projets et, ceci, avant le débat de ce soir. Donc, vous nous ignorez, vous dédaignez les élus d'opposition, vous n'avez aucun respect de la démocratie et ne voulant pas participer à cette mascarade de débat, notre groupe se retire pendant ce point de l'ordre du jour. »

Mme le MAIRE : « Vous permettrez que je réponde à ce que vous venez d'évoquer en vous disant que nous sommes exactement dans le cadre, nous vous situons le contexte et nous sommes là ce soir pour aligner des choses qui semblent devoir figurer au budget primitif 2011. Effectivement, vous lisez des choses dans la presse, effectivement vous auriez pu être présents aux vœux, effectivement il y a tout un tas de moments de la vie civile ou civique auxquels vous n'êtes pas là, ceci vous regarde, mais ce soir, en tant que conseillers municipaux, vous êtes convoqués au débat et nous allons entamer le débat, sans vous, je l'entends, merci Mesdames, Messieurs ».

M. LEVESQUE : « Moi, je voudrais apporter une précision parce que j'ai là le document du DOB 2007, il n'y a aucun programme, rien d'annoncé sur 2007. C'est écrit en gros caractères, donc vos commentaires réguliers et récurrents sur la façon...»

Mme MALLET : « 2008 était une année électorale et l'on ne s'engageait pas pour les autres. »

Mme BRIFFARD et Mme ROBILLARD : « 2007. »

Mme le MAIRE : « 2007, Madame, 2007 ! »

*M. GOUET, Mme MALLET, Mme RADE, M. PARISY, M. LAMORIL, M. DENEUFVE quittent la salle...*

M. GAOUYER : « Depuis trois ans, nous avons eu le même discours récurrent, absolument vide de sens par des gens qui n'ont jamais accepté de participer à aucun débat, de faire aucune proposition. Ce qu'ils font ce soir, c'est tout à fait logique, ils n'ont jamais participé à la vie de la commune, ils s'en vont, c'est normal. »

Mme le MAIRE : « Bien, ce qui n'exclue pas qu'il reste M. VITAUX et puis le grand nombre de gens que nous sommes de notre groupe. Donc, nous allons faire ce débat tout à fait normalement, ils ne sont pas là, c'est dommage pour eux. »

M. LEVESQUE : « C'est qu'ils n'ont rien à dire ».

Mme le MAIRE : « Ils peuvent tout à fait s'asseoir au fond de la salle, ils deviennent citoyens à un moment mais plus conseillers municipaux citoyens, M. LEVESQUE s'il vous plaît».

M. LEVESQUE : « Je vous remercie à nouveau Mme le MAIRE, donc j'étais en train de présenter les choses, comment elles allaient se dérouler. Tout d'abord une présentation sur le contexte économique et budgétaire national, les perspectives économiques, puis ensuite, une analyse financière et fiscale de la ville d'EU qui sera composée d'un certain nombre de tableaux, puis nous ferons un bilan des présentations des réalisations 2010 et nous lancerons le débat par la suite (voir documents annexes 1 et 1 bis).

### **Contexte :**

L'année 2010 a succédé à une année de crise économique et se situe entre deux périodes de réforme des collectivités locales. Les transferts de compétences (concernant les régions et les départements) de l'acte II de la décentralisation sont en phase d'achèvement. Par ailleurs, au 1er janvier 2010, la taxe professionnelle a été supprimée. Dès 2010, les entreprises ont été soumises à la Contribution Economique Territoriale (CET) qui comporte une part imposable sur les bases foncières et une part imposable sur la valeur ajoutée. Les collectivités ont reçu de l'Etat, pour l'année 2010, une compensation-relais s'y substituant. En 2011, les collectivités locales percevront de nouveaux impôts et une dotation devant garantir la neutralité budgétaire de la réforme.

Par ailleurs, les communes restent le premier acteur local ; elles représentent 71 % des dépenses d'équipement de l'ensemble des collectivités locales, soit environ la moitié de l'investissement public en France.

En 2011, le gouvernement entend poursuivre sa politique forte de rigueur budgétaire afin de diminuer le déficit public de la France qui atteindra le niveau record de 7,7 % du PIB cette année. Ainsi, la Loi de Finances 2011, élaborée dans un contexte d'après crise marquée par une reprise à la fois fragile et incertaine, prévoit d'importantes coupes dans les dépenses publiques de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement et d'intervention devraient être réduites de 5 %.
- Le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique continuera avec la suppression de 31 638 postes. L'Education Nationale demeure le ministère le plus touché avec 16 000 postes supprimés.
- Les collectivités locales subiront pendant trois ans le gel des dotations de l'Etat.

Au niveau des recettes, principalement constituées des recettes fiscales, la réduction de certaines niches fiscales et sociales qui correspond à une augmentation ciblée d'impôts devrait permettre un gain supplémentaire de 1,7 milliard d'euros.

Parallèlement, le gouvernement refuse de toucher au bouclier fiscal qui coûte environ 600 millions d'euros par an à l'Etat et qui apparaît désormais, selon le Ministre du Budget, comme le symbole de l'injustice.

Il faut souligner que ces prévisions reposent sur une hypothèse de croissance retenue par le gouvernement de + 2 %, après une hausse estimée de + 1,4 % en 2010. Pour le dernier trimestre 2010, le résultat sera connu un peu plus tard.

Les économistes restent sceptiques sur la capacité de l'économie française à atteindre l'an prochain cet objectif de croissance de 2 %, leur prévision restant bien inférieure à cette hypothèse.

### **Perspectives économiques :**

- La croissance du PIB s'établit à + 0,3 % au 3ème trimestre 2010. Sur l'année, elle atteindrait + 1,4 %, après - 2,6 % en 2009. Pour 2011, le consensus des économistes table sur une croissance de + 1,6 %.
- Les prix à la consommation connaissent une progression de 1,8 % en 2010 après 0,9 % en 2009. Il y a une erreur sur vos documents, il est indiqué 0,1 % et c'est 0,9 %. Ce retour de l'inflation, qui reste modéré même s'il est le double de l'année précédente, s'explique par la reprise à la hausse des cours mondiaux des matières premières.
- La loi de finances 2011 prévoit de ramener le déficit public à 6 points du PIB en 2011. L'objectif est d'atteindre 3 % du PIB en 2013 et 2 % en 2014.
- La dette publique augmente et atteint pour l'ensemble des administrations publiques 82,9 % du PIB en 2010, après 78,1 % en 2009.

## **Principales mesures prévues dans la Loi de Finances concernant les collectivités locales pour 2011 :**

Une des mesures les plus importantes inscrites dans la Loi de Finances 2011 intéressant les collectivités locales est la stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Ce gel des dotations est d'ores et déjà prévu pour 3 ans (2011-2013). Cependant, la dotation de garantie pour les communes ayant un potentiel fiscal supérieur à 0,75 fois le potentiel fiscal national moyen subira une baisse de cette dotation pouvant aller jusqu'à 6%. Je précise que la Ville d'EU est concernée par cette mesure, nous n'en connaissons pas, pour l'instant, l'ampleur mais nous verrons sur les tableaux, nous avons fait des simulations.

En sus, il est prévu la non indexation du montant de certaines dotations de fonctionnement et d'investissement. Par conséquent, l'enveloppe des concours financiers concernés par la stabilisation en valeur comprend : les prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales, les amendes de police, la Dotation Générale de Décentralisation.

Il est également prévu la fusion de deux dotations de soutien à l'investissement rural : la DGE (Dotation Générale d'Équipement) et la DDR (Dotation Développement Rural) en une dotation d'équipement des territoires ruraux qui aura aussi droit à son acronyme DETR.

Enfin, le mécanisme de péréquation est renforcé pour la DSR (Dotation de Solidarité Rurale). Une troisième fraction est créée mais nous ne sommes pas concernés. En revanche, les deux premières fractions devraient légèrement progresser.

Enfin et là, vous ne l'avez pas sur le document, en ce qui concerne la fiscalité locale, les bases augmentent de 2 %.

## ***2 – ANALYSE FINANCIERE ET FISCALE D'EU***

### **Données générales**

Les ratios budgétaires mis à jour chaque année permettent de situer la commune d'EU par rapport à sa strate. Ces comparaisons s'effectuent sur la base des données 2009 disponibles sur les sites du Ministère de l'Économie et des Finances.

Nous allons passer à la présentation des tableaux, je précise que les données jusqu'à 2009 sont issues du site du Ministère du Budget, accessibles à tous. »

Mme le MAIRE : « Donc, confirmés ? »

M. LEVESQUE : « Donc, confirmés. Les chiffres 2010 sont des calculs que nous avons faits par rapport aux calculs annoncés sur le site du ministère et quand vous avez quelques chiffres 2011, ce sont des simulations par rapport aux éléments connus de la Loi de Finances 2011.

**Etat de la dette (tableau n°1)** pour commencer ce qui avait déjà été présenté l'an passé et qui a été complété. Je vais vous expliquer comment il est conçu.

Les colonnes en bleu, c'est avant 2008, c'est au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année donc quand vous avez 2008, cela veut dire que c'est l'exercice 2007. En vert, ce sont les trois derniers exercices budgétaires. En rose, c'est ce qui va suivre et cela indique le désendettement de la ville si nous n'empruntons pas sur ces exercices là. Donc, ce qui est jusqu'à 2011, puisque le 1<sup>er</sup> janvier 2011, on y est, ce sont les choses qui sont réalisées, faites. Ce qui est à partir de 2012, après le 1<sup>er</sup> janvier 2011, c'est ce qui se produirait si nous n'empruntons pas. Les colonnes marrons foncés, c'est la strate et vous avez une petite colonne mauve-violette, c'est parce qu'à partir 2009, sur le site du Ministère, nous passons de 8 332 habitants à 7 794 habitants, donc cela change un peu la donne. On a mis les

deux données pour que cela soit clair pour tout le monde.

Ce que l'on constate, c'est que nous sommes toujours sur un taux d'endettement important mais que la baisse est bien amorcée. Cela a quand même atteint des sommets puisque nous étions presque à 16 millions d'euros et lorsque l'on regarde par rapport à la strate, nous étions à plus de 100 % au-dessus de ce que donne la strate à cette période là. Vous voyez quand même que la strate évolue aussi puisque toutes les collectivités empruntent ou n'empruntent pas selon les années, vous avez aussi des variations sur cette moyenne là. La ligne que vous avez le long de ce diagramme correspond à la moyenne de la strate sur la période connue, je n'ai pas les éléments pour 2000, l'exercice 1999, de 2001 à 2010, sur le tableau. Ce que l'on constate, c'est que si nous n'empruntons pas, nous rejoindrons la moyenne de la strate à partir de l'exercice 2014. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, nous devrions être à la moyenne de la strate s'il n'y a pas d'emprunt et bien sûr, après la partie 2014, c'est autant de marge de manœuvre que nous pourrions dégager puisque l'objectif, ce n'est pas de ne pas avoir de dettes, l'objectif c'est d'avoir une dette raisonnable et de ne pas surendetter la ville. Sur la base de ce tableau, on voit bien le temps qu'il nous reste à travailler pour bien désendetter la ville, mais cela veut dire aussi que si nous sommes amenés à emprunter, ce qui risque d'être le cas quand même, cela recule le moment où nous arriverons à la moyenne de la strate. Tout le monde sait-il ce que c'est que la strate ? Non - la strate c'est l'ensemble des communes ayant le même nombre d'habitants, en fait c'est les villes de moins de 10 000 habitants. »

Mme le MAIRE : « Y a-t-il des questions parmi les conseillers ? »

M. DIEPPOIS : « Je voulais juste savoir ce qui s'est passé en 2000, parce qu'en fait, avant on était assez classé convenable et d'un seul coup, il y a une augmentation ».

M. LEVESQUE : « En 2000, il s'est passé qu'il y a eu, on va le voir sur les diagrammes à venir, plus de quatre millions et demi d'euros d'emprunts je crois, cette année seule, c'est plus de 25 % du surendettement de la ville. »

M. DIEPPOIS : « La Salle Audiard, le stade des Prés Salés, sûrement au même moment. »

Mme le MAIRE: « On va le voir tout à l'heure ».

M. LEVESQUE : « C'était raisonnable avant, c'était quand même nettement au-dessus de la moyenne de la strate ».

Mme le MAIRE : « Oui, l'accident est à ce moment là ».

M. LEVESQUE : « L'accident est à ce niveau là mais il faut aussi noter que l'année d'après, cela n'empêche pas, même si cela n'augmente pas énormément, cela continue d'augmenter. »

Mme le MAIRE: « J'ai sous les yeux, en 2001, c'est huit millions de l'époque investis alors qu'à priori, il y en avait treize de prévus et donc, ces huit millions, c'est en principal le Théâtre avec 1 386 000 €, puis en dépenses le nouveau stade 800 000 €, les achats de tableaux au Musée pour 800 000 € et 600 000 €. ...et vous voyez on a des additions conséquentes mais n'oubliez pas que c'était une année électorale. »

M. LEVESQUE : « Nous passons au diagramme suivant s'il n'y a pas d'autre question.

**Evolution comparée de l'encours de la dette et de l'épargne brute depuis 2000 (tableau n°2).**

On n'a pas mis l'épargne nette mais on aurait vu si on l'avait mis que, sur le début du diagramme, nous étions en épargne nette négative ce qui veut dire que les budgets suivants participaient à payer la dette du budget précédent ce qui est assez embêtant. On voit une progression assez régulière de l'épargne et surtout à voir qu'en fonction de la baisse de la dette, on constate quand

même qu'entre 2004 et 2007, alors que lorsqu'on est arrivé en 2008, le Cabinet DELOITTE, dans son audit, nous indiquait une dette à hauteur de 71 % au dessus de la moyenne de la strate, vous voyez que sur quatre exercices, on a maintenu la dette au même niveau, c'est quand même problématique. Donc, une épargne brute qui culmine à 1 717 000 € en 2008, qui se stabilise à ce niveau là avec une légère baisse en 2010. Avez-vous des questions ? Non - en fait cela complète le précédent.

**Rapport investissements-emprunts-remboursements (tableau n°3),** cela va répondre à la question de M. DIEPPOIS.

Vous avez un diagramme qui met en perspective le rapport des investissements, des emprunts et des remboursements par exercice depuis l'an 2000. En jaune pâle « Rbt Cal » veut dire remboursement capital. On constate qu'en 2000, il y a des dépenses d'équipement colossales 5 700 000 €, un emprunt à hauteur de 4 700 000 € avec un remboursement du capital de 1 000 000 €. Cet exercice là, je veux bien qu'investir ce soit important, c'est vrai, sauf que l'investissement, que ce soit de la dette c'est normal, que ce soit du surendettement, ce n'est plus normal. 2001, là on est sur un emprunt également qui est supérieur au remboursement du capital, cela explique ce que j'évoquais tout à l'heure, le fait que cela remonte un petit peu l'année suivante mais toujours avec un niveau de dépenses d'équipement qui n'était pas adapté à ce que le budget de la commune pouvait supporter et, par la suite, trois exercices où l'investissement chute, des remboursements de capital certes, mais à chaque fois, à nouveau, des emprunts. En 2005, on fait repartir l'investissement mais à nouveau un emprunt supérieur au remboursement du capital, donc à nouveau on accentue la dette, et ensuite, 2006-2007, l'investissement diminue et le remboursement du capital est très légèrement supérieur aux emprunts, c'est-à-dire que cela ne permet pas vraiment de désendetter la ville. 2008-2009, pas d'emprunt, des dépenses d'équipement qui stagnent et il a fallu remettre à plat un certain nombre de choses et vous voyez que le remboursement du capital a vraiment été là pour désendetter la ville. En 2010, les dépenses d'équipement repartent à la hausse et atteignent un chiffre supérieur à l'exercice 2007, un emprunt a été contracté à hauteur de 350 000 € et nous avons remboursé plus d'un million d'euros de capital. Voilà, sur onze exercices, l'évolution en termes de dépenses d'équipement, emprunts et remboursements de capital sur la ville. S'il n'y a pas de question, on passe au diagramme suivant :

#### **Evolution des subventions d'investissements reçues 2001-2010 (tableau n°4).**

Quand on a des programmes d'investissement, nous avons un certain nombre de collectivités dont l'Etat, la Région, le Département qui nous subventionnent et bien sûr, ces subventions sont attribuées à partir du moment où l'on a mené un dossier etc...et, ce que vous constatez c'est qu'en 2010, nous arrivons à un niveau qui n'avait jamais été atteint depuis 2001 sachant que le ratio est de 48,98 % en 2010, alors qu'il est de 35,61 % en 2001, vous aviez vu sur le précédent diagramme le niveau d'investissement sur 2001, voilà, je pense que cela se passe de commentaire. »

#### **Evolutions principales : recettes de fonctionnement (en milliers d'euros) (tableau n°5).**

En bleu, le chapitre « Impôts et taxes », en rouge, le chapitre « Dotations et participations », en beige, les « Produits des services » et en bleu ciel, « Autres produits de gestion courante ». Je vous explique ce que recouvrent ces termes :

Impôts et taxes : je pense que c'est assez simple, vous voyez bien ce que cela recouvre : les impôts locaux plus l'ensemble des taxes que nous percevons au titre de la commune. Ce qui est important de voir c'est que de 2005 à 2008, l'augmentation sur impôts et taxes est beaucoup plus marquée qu'entre 2008 et 2010. Cela s'explique parce qu'entre 2005 et 2008, à la fois les bases augmentent et ça les bases, c'est au niveau des lois de finances, donc c'est le Parlement, mais également les taux augmentent chaque année. Depuis 2008, il n'y a plus que les bases qui augmentent puisque nous avons fait le choix sur le mandat de ne pas augmenter les impôts. En dotation, nous constatons là aussi une augmentation régulière jusqu'en 2008, une chute importante en 2009 et une reprise en 2010. Nous verrons un peu plus tard à quoi est due cette reprise.

Produits des services : ce sont tous les services que peut rendre la commune : la cantine, le cimetière, etc... on voit un niveau à peu près stable, en 2007 un niveau un peu plus élevé. En moyenne

entre 2005 et 2007, on est à 392 000 € et en moyenne entre 2008 et 2010 on est à 411 000 € de moyenne.

Autres produits de gestion courante, là, il s'agit du revenu des immeubles, c'est-à-dire les loyers qui sont versés à la commune et les excédents des budgets annexes (camping, théâtre..) reversés au budget de la commune. Donc, vous voyez l'évolution.

### **Evolutions principales des recettes de fonctionnement (tableau n°6) ».**

C'est la même chose mais en pourcentage et, ce qu'il faut noter c'est que bien que les dotations et participations en volume aient augmenté sur l'exercice 2010, on constate que leur part dans les recettes de fonctionnement diminue alors que les impôts et taxes augmentent régulièrement. Alors, c'est un peu plus irrégulier sur les dotations puisque l'on passe de 37 à 36, de 36 on remonte à 36,26, 35,54, 35,48, mais en impôts et taxes, c'est régulier et on retrouve évidemment les augmentations de base et de taux selon les années et ce que j'ai déjà expliqué sur le précédent diagramme, là c'était pour voir en pourcentage ce que les chapitres 73 et 74 essentiellement représentaient en recettes. »

Mme le MAIRE: « **Maintenant l'évolution des dotations de l'Etat (tableau n°7)**, toujours en milliers d'euros ».

M. LEVESQUE : « Dotations et participations – chapitre 74 – là sont indiquées la DGF – dotation globale de fonctionnement, la DSR – Dotation de solidarité rurale qui est en rouge et les allocations compensatrices.

Ces allocations sont des sommes qui sont reversées aux collectivités compte tenu d'exonérations décidées par les lois de finances sur les impôts locaux et c'est reversé en dotations. C'est pour cela que vous verrez aussi, un peu plus tard, un diagramme où elles apparaissent mais sur les impôts locaux. On constate sur la dotation globale de fonctionnement une progression régulière de 2005 à 2008 puis une baisse régulière depuis 2008 et ce que j'ai évoqué dans la présentation initiale, à savoir que, parce que la dotation globale de fonctionnement a trois composantes et parmi les composantes, il y a la dotation de garantie que j'ai évoquée tout à l'heure et cette dotation de garantie selon le potentiel fiscal des communes, peut être réduite jusqu'à 6 % de ce qu'elle était l'année précédente. Nous sommes concernés puisque nous sommes à 920 € de potentiel fiscal alors que la limite à ne pas dépasser c'est 561. Là, c'est une simulation forte c'est-à-dire aux 6 %, si les 6 % sont appliqués, voilà ce que cela donne. Rien ne dit à l'heure qu'il est que nous serons aux 6 % mais il y aura forcément une perte. En dotation de solidarité rurale, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> fractions, je vous ai annoncé tout à l'heure qu'en 2011, il y avait une 3<sup>ème</sup> fraction qui était créée mais nous ne serons pas concernés. Une progression 2005, 2006, en 2007 (il y a une erreur la case bleu doit être rouge) une progression constante jusqu'en 2008, une baisse en 2009, une très légère hausse en 2010 qui est loin de compenser la baisse de la DGF. Les allocations compensatrices, elles, diminuent régulièrement jusqu'en 2009, elles sont stables en 2010, on va être gentil, on va dire que ça augmente un petit peu puisqu'elles augmentent de 2000 €.

Pas de question sur ce diagramme ? Non. »

Mme le MAIRE : « **On va passer à la part relative des dotations de l'Etat dans les recettes réelles de fonctionnement depuis 2004 (tableau n°8) »**

M. LEVESQUE : « C'est uniquement les dotations de l'Etat. On voit que c'est assez irrégulier entre 2004 et 2007, cela avait augmenté en 2008, très très légèrement baissé en 2009 et cela chute parce que 1,4 %, c'est une chute, en 2010 et vous avez vu que la perspective pour 2011 n'était guère plus réjouissante. Les colonnes reprennent les mêmes tendances sur la durée que le tableau précédent. »

M. LENGLET : « Une petite question technique, à quoi correspondent les chiffres de pourcentages ? »

M. LEVESQUE : « Le pourcentage, c'est ce que représente la DGF (Dotation globale de

fonctionnement) et la DSR (Dotation de solidarité rurale) c'est précisé dans la légende, c'est ce que cela représente sur le total des recettes réelles de fonctionnement, année après année, depuis 2004. Y a-t-il des questions ? Non.

### **Evolution des impôts et taxes. (Tableau n°9)**

Sur ces courbes, vous avez en haut le total, juste en dessous les impôts locaux, les comptes 7311-73111-7318 et en bas, taxes et droits, ça c'est ce que j'évoquais tout à l'heure, à savoir ce qui est perçu par la Commune : taxe sur les pylônes, droits de place du marché, taxe sur les enseignes, taxe de séjour. On voit une progression entre 2009 et 2010, et sur la durée, c'est quand même assez régulier, cela a quand même monté puisque l'on était à 265 000 € en 2005, on arrive à 347 000 € en 2010, 80 000 € d'écart ce n'est pas anodin, par rapport à 2009 c'est 10 000 € d'écart. Sur les impôts locaux, on constate ce que l'on avait déjà constaté précédemment, à savoir une courbe plus marquée de progression entre 2005 et 2008 pour les mêmes raisons que précédemment, entre 2008 et 2010, une courbe moins marquée. Je vous ai indiqué tout à l'heure que les bases augmentaient de 2 % dans le cadre de la loi de finances. La simulation 2011 donne cela, c'est-à-dire que l'on a repris la compensation-relais au niveau de ce qu'elle était cette année plus les trois autres taxes d'habitation, de foncier, et de foncier non bâti avec des bases majorées de 2 %. Voilà ce que cela donnerait. »

### **Evolution des bases d'imposition locale entre 2000-2010 (tableau n°10) –**

On va commencer par la TP. D'abord la TP, vous voyez qu'en 2010 il n'y a rien, c'est normal c'était une compensation relais donc les bases n'ont pas été indiquées. On constate qu'entre 2000 et 2006, il y a une forte chute de ces bases, ce qui signifie une chute de l'activité économique sur le secteur, légère remontée en 2007, 2008 remontée conséquente, 2009 très légère remontée par rapport à 2008. C'est un manque à gagner pour la commune, la diminution des bases, c'est assez problématique. En taxe d'habitation et en taxe foncière bâti, vous avez une progression régulière, année après année et en taxe foncière non bâti, c'est sur des volumes beaucoup moins importants, il y a une courbe assez surprenante puisqu'il y a une augmentation jusqu'en 2005, une chute pour laquelle à l'heure qu'il est je n'ai pas d'éléments à donner en 2006 et puis à nouveau des augmentations jusque 2009, très légère baisse en 2010. Pas de question ? »

M. LEBEUF : « Les taxes du non bâti cela correspond à quoi ? »

M. LEVESQUE : « Aux terres agricoles essentiellement »

Mme le MAIRE : « Il s'agit des terres agricoles ou des terrains constructibles qui ne sont pas construits ».

M. LEBEUF : « Ils font partie de la commune ? »

Mme le MAIRE : « Oui, ils sont sur le territoire communal ».

M. LEVESQUE : « Oui, si l'on touchait les recettes des autres communes, il n'y aurait pas de problème ».

Mme le MAIRE : « Oui, une voie à ouvrir... »

M. LEVESQUE : « Je ne suis pas sûr que tout le monde serait d'accord. Alors, **l'évolution des taux entre 2000 et 2010 (tableau n°11).**

Cela reprend ce que j'ai déjà exprimé, à savoir des taux, on va peut être reprendre taux par taux, donc la taxe foncière non bâti qui est tout en haut, qui n'augmente pas entre 2000 et 2001 et qui augmente régulièrement jusqu'en 2007, puis ensuite, stabilité des taux ; idem, non pas tout à fait, pour la taxe foncière bâti qui, elle, augmente tous les ans jusqu'en 2007 et qui est ensuite stabilisée. Taxe d'habitation, pas d'augmentation pour 2000, 2001 et ensuite comme la première taxe que l'on a vue, le foncier non bâti, augmentation jusqu'en 2007 puis stabilisation des taux, et enfin la TP ou la CFE

puisque l'année dernière nous avons voté un taux de CFE (Cotisation foncière des Entreprises) puisque c'est la partie restante de la taxe professionnelle, elle n'est pas complètement supprimée. Là, une augmentation régulière jusqu'en 2007 puis stabilité depuis.

Diagramme suivant : vous avez les courbes de **l'évolution des produits des impôts locaux 2000-2010 (tableau n°12)**, c'est-à-dire ce que touche réellement la commune par rapport aux impôts locaux. C'est le fameux tableau dont je vous ai parlé tout à l'heure où j'ai intégré également les allocations compensatrices. Tout en haut, vous avez la taxe professionnelle, vous constatez que c'était la taxe qui nous ramenait le plus de recettes, baisse liée à la baisse des bases jusqu'en 2003, très légère reprise due à l'augmentation des taux jusqu'en 2007, reprise en 2008 et stabilité entre 2008 et 2010. La courbe juste en-dessous, c'est le foncier bâti, vous voyez une progression marquée et régulière, année après année, et ce, malgré le fait que nous n'augmentons pas les taux depuis que nous sommes arrivés. Sur la taxe d'habitation, une progression régulière également mais moins marquée et alors une courbe particulièrement étonnante qui est celle des allocations compensatrices puisque de 2000 à 2003, cela augmente considérablement, puis en 2004, une chute de plus d'un million d'euros, je n'ai plus le chiffre en tête, oui 1 200 000 € et puis après, une courbe qui suit son cours, le foncier non bâti qui bouge à peine. Je pense qu'il serait utile à chacun, je ne le dis pas parce que je ne veux pas polémiquer, mais le calendrier politique a son importance. »

M. GAOUYER : « En 2002, nous avons changé de ministre du budget ».

M. LEVESQUE : « Enfin, le dernier tableau, la répartition **des évolutions principales des dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros) (tableau n°13)**.

Tout en haut vous avez le - 012 charges de personnel- dont on constate une progression régulière entre 2005 et 2008, nous avons réussi à faire baisser cela en 2009 avec une légère reprise en 2010, il est probable que nous soyons un peu au-dessus en 2011, au - 011 – charges à caractère général -, c'est tout ce qui est achats, contrats...de chauffage, de carburants, de combustibles, etc... une courbe irrégulière qui part à 2 408 000 € en 2005, qui descend, qui remonte, qui descend et là qui remonte jusqu'à 2 384 000 € donc nous sommes encore au dessous du niveau de 2005 cette année, l'augmentation entre 2009 et 2010 est due à ce que j'ai évoqué dans la présentation initiale : augmentation du coût des matières premières et donc une inflation qui est plus importante, qui explique pour une large part cette augmentation. 65 – Autres charges de gestion courante – c'est un chapitre qui comprend les subventions aux associations, les subventions d'équilibre aux budgets annexes : camping et théâtre, subventions au CCAS, ce que l'on verse au Service Départemental d'Incendie et de Secours, au SMUR, et enfin les indemnités des élus. Vous voyez une progression sur la durée entre 2005 et 2010, de 200 000 €, je précise que le chiffre 2010 intègre ce qui avait été décidé et que j'évoquais ici l'année dernière, à savoir le fait que le salaire du directeur du Centre des Fontaines n'est plus sur ce chapitre, que la cotisation SPA n'est plus sur ce chapitre et que les subventions aux associations à caractère social sont passées sur le budget CCAS, donc n'apparaissent plus sur le chiffre 2010. En revanche, ils apparaissaient sur l'ensemble des autres chiffres, on constate une augmentation de 100 000 € sur ce chapitre 2005 à 2010 avec des variations. Il n'y a qu'en 2008 où il y a une légère baisse. Voilà, cela progresse à chaque fois.

Enfin, une courbe très intéressante, la dernière, celle qui est en vert, le - 66 – Charges financières – Les charges financières sont tout simplement les intérêts de la dette. Ce sont les intérêts que l'on paie par rapport aux emprunts qui ont été contractés par la Ville. Moi, je voudrais faire remarquer tout de suite l'année 2005. L'année 2005, rien que les intérêts de l'emprunt, c'était quasiment 1 000 000 €. En 2005, le montant des emprunts était de 1 000 000 €.

Mme le MAIRE : « En 2005, a été emprunté ce qu'il fallait rembourser et uniquement en intérêts. Je rappelle aux uns et aux autres que les intérêts sont en fonctionnement. Quand on emprunte, ils sont très forts, ils diminuent petit à petit et pendant ce temps là, à l'investissement, le capital monte et c'est après que l'on n'a plus de dette. »

M. LEVESQUE : « Par la suite cette courbe à tendance à s'infléchir. C'est dû tout simplement

au fait que les emprunts suivent leur cours et il est bien évident que l'on paie plus d'intérêts au début qu'en fin d'emprunts évidemment, c'est comme un prêt à la consommation. Et puis en 2010, on gagne 73 000 € par rapport à 2009, c'est dû à la fois à cela et, en même temps, à la baisse des taux qui joue favorablement. Les taux sont en train de remonter et il est probable que 2011 nous voit, aux environs, je n'ai pas une simulation là parce que je n'ai pas souhaité, mais je subodore que l'on devrait être aux alentours d'un chiffre de 450. »

Mme le MAIRE : « Une indication quand même, quand nous avons pris la mairie en 2008, à l'époque c'était 900 000 € de capital que l'on remboursait, aujourd'hui nous sommes à 1 080 000 € qu'on rembourse en capital, alors que nous n'avons pas emprunté sauf 350 000 € en fin d'année 2010 et ce depuis mars 2008. »

M. LEVESQUE : « La dernière partie est assez rapide avec un petit rappel sur les réalisations 2010. Les principaux travaux d'investissements de 2010 sont :

- aménagement des abords du lycée,
- réfection de la pelouse du stade des Prés salés,
- restauration de la Galerie des Guise qui se terminera sur 2011,
- Rue Lavoisier qui se terminera sur 2011,
- et toute une série de travaux divers dont une partie en régie.

Je crois que nous pouvons lancer le débat. »

Mme le MAIRE : « M. LEVESQUE vous a donné le cadre, donc, à partir de là, nous sommes dans le débat et que voulez-vous en réalisation sur 2011 ? Déjà, M. LEVESQUE vous a dit que, dans les réalisations, il y aura la dernière phase de la réalisation de la Galerie des Guise, de la rue Lavoisier et les aménagements des abords du Lycée puisqu'ils arriveront sur leur troisième phase.»

M. VITAUX : « Avant que vous puissiez débattre sur les investissements pour l'année 2011, je voudrais quand même m'exprimer, puisque j'ai cette chance et cette intelligence d'être resté à ma place, parce que je profite de ma position d'élus de l'opposition pour pouvoir aller jusqu'au bout de ma démarche et non pas profiter d'un papier vert « puant » pour distribuer des messages qui sont inaudibles. Je préfère être devant vous pour pouvoir converser. Je ne vais pas rentrer dans le détail de tous les différents points qui ont été dissertés par M. LEVESQUE, je remarque l'excellent travail qui a été fait par rapport à l'analyse nationale des perspectives économiques et l'analyse locale également. Je ne peux évidemment constater que la tâche de la commune n'est pas aisée, je le savais et je connaissais cette situation. Pour autant, il y a des points qui me paraissaient inopportuns d'être précisés dans ce genre de débat local puisque je trouvais un peu bizarre que vous parliez, par exemple, du bouclier fiscal. C'est un élément que vous avez souhaité souligner dans ce débat d'orientation budgétaire qui, pour moi, n'a pas lieu d'être présent là. Je voulais féliciter aussi l'ensemble des différents diaporamas que l'on a pu voir et l'animation faite par notre Commandant SCHWARZKOPF de la soirée mais je vous ferais remarquer qu'il y a quand même les lasers qui sont mieux que les baguettes en bois.

Mme le MAIRE : « Cela sera prévu au budget 2011 parce que l'on a plus assez de sous ».

M. VITAUX : « Ça nous a rappelé un peu la guerre du Golfe ».

M. BARBIER : « Oui mais cela fait plus développement durable, la baguette en bois ».

M. VITAUX : « Oui, c'est sûr. Je ne veux pas du tout rentrer dans un débat de conflits, la situation est telle qu'effectivement, vous avez tout intérêt à faire en sorte de faire attention à toutes ces dépenses actuelles. Vous avez une situation qui vous incombe, qui n'est pas aisée. Je trouve dommageable, je le répète, qu'il n'y ait pas de présence de l'autre équipe d'opposition, puisque s'ils ont du mal à accepter, c'est dommage. C'est dommage qu'ils aient du mal à accepter ou de proposer eux-mêmes leurs propres idées, leurs propres réflexions ou leurs propres analyses de la situation de

l'époque. Sans vouloir dédommager une situation pour laquelle j'ai travaillé également, effectivement, il y a eu de l'investissement qui a été fait à une certaine époque, trop important sur certaines années donc pas un raisonnement de l'étalement de l'investissement, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous en payons les conséquences, je ne peux que le déplorer. Ce n'est pas forcément un bon débat contradictoire que vous pourriez attendre ce soir mais je n'ai pas d'autres éléments à dire à part que je souhaite, je ne veux pas mettre de l'huile sur le feu, sinon je pourrais me brouiller mais je n'y vois pas d'intérêt... J'observais un peu l'auditoire, il serait peut être bon aussi de proposer, puisque nous en avons la possibilité, à l'ensemble du Conseil, des cessions annexées à la formation pour tous et à l'accès à la formation pour le budget qui pourrait être intéressant pour pouvoir expliquer à l'ensemble de nos collègues qui ont parfois quelques lacunes dans la matière et je peux le comprendre car ce n'est pas aisé de lire un budget et de l'analyser, de pouvoir leur offrir cette possibilité là par la suite. Une question pour M. LEVESQUE, je voulais savoir pourquoi les charges de personnel ont augmenté en 2010 et vont augmenter encore en 2011 ? »

M. LEVESQUE : « Les choses sont simples, il a fallu remettre à plat un certain nombre de choses depuis que nous sommes arrivés et nous avons constaté dans cette remise à plat qu'un certain nombre de personnel qui avait droit à la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) n'en bénéficiait pas. Nous remettons les choses à plat et la somme c'est 70 000 € sur l'exercice 2011. 70 000 € sur l'année 2011 parce que nous sommes contraints à une antériorité de 4 ans. Nous appliquons la déchéance quadriennale, cela coûterait trop cher à la commune de ne pas l'appliquer et ce sera moins important sur les exercices à venir mais nous devons faire ce rattrapage sur 2011. C'est dû à cela et peut être que Mme GAOUYER va rajouter quelque chose ? »

Mme le MAIRE : « Ensuite, dans la mesure où nous avons travaillé avec les délégués du personnel sur la fiche de poste, sur l'évaluation des agents, aujourd'hui, nous pouvons aller sur des bases normales, en rapport avec les lois qui ont été votées pour les collectivités territoriales et bien, aller sur cette prime IAT (Indemnité Administration Technique) et cela va exiger plus d'argent, c'est à peu près dans les simulations, vers les 10 000 € de plus par mois qui n'étaient pas versés au personnel parce n'existaient pas les fiches de poste, n'existaient pas les évaluations. Il y avait seulement quelque chose de symbolique : un rectangle dans lequel on mettait une appréciation. Non, il y a des critères et nous avons repris ceux du Centre de gestion. C'est ainsi que tout au long de l'année 2010, nous avons dû nous réunir une dizaine de fois avec les délégués du personnel pour remettre à plat tout ce travail. On a quand même souhaité que les personnels soient partie prenante de cette évolution qui est leur évolution logique et c'est eux-mêmes qui ont rédigé leur propre fiche de poste de base. Après, cela a été remis dans les mots du Centre de gestion mais ils ont tous été partie prenante de ce qui est une fiche de poste et donc, derrière, cela découle malheureusement pour notre budget mais c'est un dû à chacun des agents et si nous ne le faisons pas, nous perdrons à tous les procès que l'on pourrait nous faire. »

M. VITAUX : « Normalement, il n'y avait pas un entretien annuel avec chaque salarié, chaque agent pour pouvoir... ? »

Mme le MAIRE : « Maintenant, une bonne évaluation faite avec un agent prend au minimum 1 h et comme c'est la première, cela arrive à prendre 1 h 30. Très dur en disponibilité pour les chefs de service parce qu'en plus, il y a des chefs de service qui ont énormément d'agents sous leurs ordres. Ce n'est pas le cas de tous les services. »

M. VITAUX : « Pour en revenir à notre débat, je ne voudrais quand même pas qu'il y ait des bronchites qui s'accroissent par la suite. »

Mme GAOUYER : « Excusez moi, mais ils sont dans le sas, donc la bronchite... »

M. VITAUX : « Je vais parler plus fort, s'ils veulent entendre. Pour revenir à vos différents graphiques, vous démontrez bien l'évolution de la dotation de l'Etat pour tout ce qui concerne les

investissements mais je ne vais pas me mettre à faire des leçons de morale, vous savez très bien que le surendettement de l'Etat qui n'est pas une chose acquise depuis deux ou trois mandats seulement, c'est plus latent, vous avez donc bien compris qu'il y aura de moins en moins de subventions d'Etat et qu'il faudra faire en sorte de pouvoir gérer au mieux vos dépenses et vos investissements et faire en sorte de trouver d'autres branches, d'autres moyens pour pouvoir trouver les financements comme vous commencez quelque fois, par des mécènes et autres, mais les routes ne sont pas forcément financées par des mécènes, ça c'était un point. Ensuite, je voulais juste rappeler pour bien comprendre, qu'effectivement, on est endetté, il y a eu des investissements importants qui ont été faits dans le passé mais ces investissements ont été pour l'usage de tous les eudois et maintenant ceux-ci sont contents d'avoir un Théâtre remis d'équerre, une salle polyvalente qui permet de les accueillir, c'est sûr que cela n'a pas forcément été étalé sur la bonne logique cartésienne et comptable mais, pour autant, il fallait le faire. »

M. GAOUYER : « Je voulais dire à mon éminent collègue tout de même puisque vous parlez de la baisse de la participation de l'Etat que lorsque l'on a fait ces investissements, on aurait pu solliciter des subventions d'une part, par les Collectivités territoriales, d'autre part, par l'Etat. Cela s'est fait tellement vite, tellement rapidement et tellement dans le désordre que, par exemple, le terrain de football n'a pas été subventionné un seul kopeck. Je pense que là, il y a un désordre intellectuel que l'on paie actuellement. »

M. VITAUX : « J'entends bien et je ne réponds pas ».

Mme le MAIRE : « On continue. M. GREBOVAL, sûrement que vous avez plein de projets, vous. ».

M. GREBOVAL : « Je vais vous parler des travaux que l'on a prévus : l'aire d'accueil des gens du voyage qui va être faite pour la fin juin normalement. Rue des Hortensias qui va être faite entièrement avec assainissement en même temps. L'entrée de ville de la route de Gamaches : soutènement de la chaussée ; entrée de Saint-Pierre-en-Val - l'Avalasse, c'est un soutènement de chaussée aussi ; fin d'aménagement des abords du lycée, la troisième tranche sera finie pour septembre ; mise en conformité électrique du château, qui est très importante aussi et le démarrage de l'opération de remise en conformité de l'éclairage public: la première tranche qui va nous coûter déjà beaucoup d'argent. Toute l'électricité de la ville est à reprendre entièrement pour la mettre aux normes et ce pour normalement 2015, car après 2015, on ne trouve plus de lampe. »

Mme le MAIRE: « Là-dessus, je suis très inquiète parce que l'audit qui a été fini nous dit que 50 % est à changer en urgence, 50 % c'est 5 000 000 € et on n'a pas 5 000 000 € ! D'accord ? Donc, il va falloir que l'on réfléchisse à des solutions pour cette rénovation, peut être des partenariats privés-publics, il y a tout un tas de possibilités. Vous parliez tout à l'heure d'aller chercher du privé, parce que là, je tiens à garder mes cheveux, cela va être très difficile car pour nous, c'est une très mauvaise nouvelle, d'autant plus que, pendant le laps de temps où il aurait fallu investir pour remettre en état, a été prélevée auprès de chaque habitant une taxe d'électricité. Au moins la taxe d'électricité devait être investie en rénovation de l'électricité publique, au moins cela. Même cela n'a pas été fait ! Aujourd'hui, on a un ultimatum sur 2015, nous ne serons pas à l'heure pour 2015, ce n'est pas possible, mathématiquement. Je ne vois pas comment cela va être possible. On va engager une tranche d'urgence qui se trouve principalement sur le centre ville et qui ne sera pas fait par le personnel car il n'est habilité qu'à réparer, changer des ampoules, un petit transformateur mais là, nous sommes partis sur du travail de grande envergure c'est-à-dire que la ligne doit être refaite, les candélabres vont à peu près bien mais les lignes sont en très mauvais état et c'est ce qui fait que, je reprends l'exemple de l'année dernière, sur la rue d'Aumale, nous avons cassé, de mémoire, sept transformateurs si bien qu'il n'y en avait plus à vendre en Seine-Maritime et cela nous a fait griller aussi la rue Gambetta. Vous voyez des choses en cascade parce qu'il y a un mauvais état général et il ne suffit pas de changer une ampoule pour que le câble soit bon, le câble de l'ampoule est bon, lui. Je suis très sceptique. »

M. GREBOVAL : « Et en même temps, on a la mise aux normes pour tout ce qui est handicap pour rentrer dans tous les lieux publics, ce qui coûte beaucoup d'argent aussi ».

Mme le MAIRE : « Théoriquement, pour 2015, mais en même temps, c'est là où l'Etat est intéressant ! Nous, à la ville d'Eu, on a tellement de patrimoine que la DRAC n'est pas forcément d'accord avec nos solutions, donc le temps qu'ils tombent d'accord avec nous, 2015 sera passé. C'est dommage pour les personnes en situation de handicap. Ce qui fait que, par exemple, la mise aux normes handicapés pour la Collégiale ne pourra être envisagée sérieusement avec l'architecte qu'après la remise en condition de la Collégiale parce qu'elle souffre en même temps et donc, il vaut mieux que les souffrances de la bâtisse soient réglées avant ces normes handicapés puisqu'il s'agirait de casser un morceau de mur de la Collégiale donc il vaut mieux fonctionner dans un sens rationnel. Ça c'est l'investissement par rapport au patrimoine. Encore autre chose ? Encore quelque chose qui va être très difficile dans la vie de la Mairie, c'est la remise aux normes de l'électricité dans le Château et cela va rendre un petit peu complexe la façon de vivre à l'intérieur du Château. Je vous rappelle quand même qu'à l'intérieur de ce Château il y a toujours des porcelaines, je ne sais pas si chez vous, il en reste mais nous, en mairie, on va bientôt pouvoir les vendre sur eBay tellement elles vont être cotées. Cela va rendre un peu difficile la vie au sein de la mairie et y compris dans le Château lui-même et en même temps plein de choses exceptionnelles qui nous tombent dessus tous les jours. »

M. GREBOVAL : « Oui et un peu d'aménagement au camping pour les touristes, on a fait des devis pour faire une salle de réception, des rampes handicapés pour les personnes à mobilité réduite, il y aura des changements de douches et également pour le cimetière. »

Mme le MAIRE : « Attention, quand M. GREBOVAL dit salle de réception, ce n'est pas pour être au camping à recevoir « en talons aiguille ». Non, c'est pour les gens quand ils ont des animations en commun, qu'ils aient une pièce pour eux, pour vivre ensemble, et l'installation d'une borne Wifi qui est demandée par nos campeurs. »

M. GREBOVAL : « Et certainement aussi une borne « camping car ». On souhaite faire un essai d'une première borne « camping car » et à termes, il nous faudrait un vrai espace pour cela, il y a réellement une demande et des gens qui souhaitent être proches du centre ville. Là, il faut aussi que l'on discute avec les Bâtiments de France ».

M. VITAUX : « Est-ce que cela veut dire qu'en même temps, vous seriez dans l'optique d'envisager de développer complètement une aire de repos pour les campings-cars pour que les touristes puissent avoir un espace adéquat pour venir chez nous et être effectivement proches du centre ville et du centre historique pour faire du tourisme ? »

Mme GAOUYER : « On réfléchit très sérieusement à cela mais il faut surtout convaincre ceux qui sont au-dessus de nous, parce qu'aujourd'hui, l'Etat n'a pas d'argent pour payer mais l'Etat a des idées arrêtées. En tout cas, on sait qu'il n'est pas souhaitable de les mettre avec les campeurs, ce ne sont pas les mêmes publics, mais il faut quelque part répondre à leurs attentes. Ceux qui viennent, par exemple, au Salon du livre, dans différentes manifestations de la ville avec leur « campings cars » nous parlent de cela. C'est-à-dire qu'une fois qu'ils sont descendus de leur camping car, ils ne veulent pas être obligés de traîner une deuxième voiture pour se déplacer. Là, on regarde et on essaie de discuter avec ceux qui doivent nous dire oui, parce que l'on ne pourra rien faire sans un oui au-dessus de nous. Il ne suffit pas que nous décidions. »

Mme BRIFFARD : « Je vais juste parler du projet de la salle de sport, c'est-à-dire la salle pour le culturisme et la gymnastique, je ferai aussi une petite allusion au même papier dont M. VITAUX parlait tout à l'heure. C'est dommage que les personnes soient sorties, parce que c'est vrai qu'une dirigeante parlait à la cérémonie des sportifs méritants, cette salle, elle disait « on l'attend depuis des dizaines d'années », donc cela ne fait pas dix ans que nous sommes là et c'est bien dommage que ces mêmes personnes n'aient pas pu entendre ces choses, surtout qu'elles se permettent d'écrire des

mensonges. Cette salle c'est un des gros projets pour le sport pour cette année 2011. »

M. VITAUX : « Mme BRIFFARD, concernant cette salle de sport, est-ce qu'il y a une redéfinition un peu du schéma initial ? Est-ce qu'il y a une redéfinition et un relookage du plan pour qu'il n'y ait pas d'inepties : avoir chacun son propre vestiaire avec ses propres douches, qu'il y ait vraiment une rationalisation, mutualisation des coûts pour régler un peu toutes ces bêtises du passé ? »

Mme BRIFFARD : « Obligatoirement, c'est revu puisque l'on était sur un projet déjà sur trois sports : le culturisme, la gymnastique et le judo. Pour le moment, on n'a mis que les deux, le culturisme et la gymnastique. On est sur un projet qui pourrait justement être ensuite évolutif pour pouvoir accueillir d'autres structures et puis, pour l'instant, ce n'est qu'un projet mais il sera revu totalement à la baisse. Ce sera surtout fonctionnel. Ce n'est pas du luxe. »

Mme le MAIRE : « Je crois qu'il sera évolutif aussi. Ce mot évolutif nous permet d'envisager l'avenir ».

Mme BRIFFARD : « Oui, j'ai bien précisé évolutif ».

M. LEBEUF : « Juste une précision sur la borne de camping, celle-ci pourrait se retrouver sur la zone Europolis ».

Mme le MAIRE : « Oui, cela pourrait très bien être là, mais ce n'est pas évident que la zone Europolis soit la bonne réponse mais on l'a mis dans la liste des lieux ».

M. LEBEUF : « Parce que c'est entre Emmaüs et la Salle Audiard ».

Mme le MAIRE : « Oui, mais il faut faire attention au cadre où l'on fait vivre les gens qui sont en « camping-car », ils prennent leurs vacances, excusez-moi mais moi je ne suis pas prête de les mettre près d'une déchetterie par exemple, je crois que cela ne se fait pas. »

M. VITAUX : « Vous me donnez l'occasion, Madame le MAIRE, de rebondir un peu par rapport à l'absence de la salle de judo dans l'espace de sport. Il y a possibilité pour autant de faire que le judo s'installe dans cette salle puisqu'elle peut être évolutive, puisque vous avez tout un cheminement qui serait et là, vient mon propos, de passer sous le pont de la Chaussée de Picardie avec le chemin qui longe toute la voie ferrée et qui sera en même temps à nettoyer parce qu'il est rempli de débris et mon propos s'accroît, et je souhaiterais, je connais la réponse, même si ce sont des espaces privés appartenant à la SNCF, il y a dans d'autres communes, comme malheureusement il y a une défaillance de la SNCF, les communes envoient leurs agents techniques nettoyer et ramasser les téléviseurs parce que là cela commence à venir. J'ai vu l'autre jour un moniteur d'ordinateur cassé, des poubelles, des canettes, enfin bref, c'est un véritable dépotoir, ce n'est pas sain, ce n'est pas propre, ce n'est pas agréable pour le voisinage, bon bien sûr j'en fais partie, mais ce n'est pas pour autant que j'alimente ce débat mais en même temps, vous auriez donc tout un espace piétonnier pour pouvoir rejoindre, tout en le balisant, tout en l'aménageant de façon adéquate, pour pouvoir rejoindre le centre ville pour ces chers papas et mamans qui déposent leur enfant au judo. »

Mme le MAIRE : « Sur cela, vous verrez bientôt quand on sera amené à en parler, parce que l'on va bientôt ouvrir les premières enveloppes des architectes, nous évoquerons le lieu exact d'implantation et je pense que vous n'êtes pas informé. Maintenant, il se trouve que nous n'avons pas le droit de faire travailler le personnel dans des zones privées et la SNCF vient de nous en faire la remarque, d'accord ? Donc, nous allons renvoyer à la SNCF PICARDIE à nouveau un courrier recommandé parce qu'ils laissent à l'abandon leurs accotements. Ce n'est pas normal. Quand on voit que l'on est une ville fleurie 4 fleurs et les gens qui sont venus pour voir pour les 4 fleurs, ils nous en ont parlé de la SNCF, il n'y a pas que notre ville où c'est un problème, c'est une politique générale de la part de RFF ou SNCF de ne pas entretenir ou alors quand ils enlèvent les herbes, c'est avec des

quantités de produits toxiques énormes. Ce qui me permet de vous dire, puisque l'on parle de produits toxiques, c'est que nous avançons de plus en plus vers le zéro produit phytosanitaire. Ce qui veut dire qu'il faudra que la population comprenne qu'il peut pousser quelques herbes sur les trottoirs et que par ailleurs, les espaces verts, je pense à ceux qui descendent à la rivière, ne sont tondu qu'entre le 1<sup>er</sup> et le 14 juillet. Pourquoi ? C'est tout simplement parce qu'il y a des oiseaux, il y a des petites bêtes qui nichent et elles doivent être protégées. C'est la même charte que celle du Département, donc là-dessus il y a des espaces où les herbes sont amenées à pousser, ce qui fait le plus grand bien aux abeilles et Dieu sait qu'il faut les protéger nos abeilles. Si nous voulons pouvoir vivre demain, protégeons nos abeilles nous-mêmes. »

Mme COINTREL-CAREL : « Je vais aborder le plan FISAC. L'étude étant terminée, nous allons donc pouvoir, en 2011, mettre sur pied cette étude en réunissant les commerçants, en leur proposant certaines choses pour que le projet aboutisse à des bonnes fins pour eux. Je rappelle que le FISAC c'est la rénovation des magasins, l'aménagement, etc... le plan handicap également qui rentre dedans. »

M. VITAUX : « Je souhaite à Mme COINTREL-CAREL plein de réussite et plein de courage aussi pour mettre en place avec nos commerçants une réflexion et leur faire comprendre que c'est dans leur intérêt de mettre en place ce plan qui ne peut que valoriser leur patrimoine. »

Mme le MAIRE : « Cela me permet d'ajouter que c'est la première fois que la ville aura un FISAC actif, parce qu'avant, avait été fait ce qui était fait en amont, c'est-à-dire faire une étude. Mais une étude on ne l'a fait pas pour une étude, on l'a fait pour choisir des actions, et une action qui sera retenue d'emblée, sera le fait que nous allons aider à l'embauche d'un technicien pour rendre les commerçants plus solidaires et plus actifs. Alors cette étude nous a appris plein de choses et je crois que le rendez-vous est fixé le 6 avril au Théâtre puisque la salle Audiard est occupée ce jour là. Donc, le 6 avril nous aurons cette grande réunion avec les commerçants de façon à entrer dans la phase active après la phase d'observation. »

M. BARBIER : « Juste pour dire qu'il n'y aurait pas d'investissement particulier au niveau culturel puisque l'on a déjà des beaux locaux, nous en avons vu l'investissement au préalable. On va les faire vivre, ça c'est sûr. Je voudrais également quand même déplorer le départ d'un des groupes de l'opposition qui, donc, clairement, refuse le débat et puis aussi quand même et là, M. VITAUX, vous n'allez pas être d'accord avec moi, bien se rendre à l'évidence que ce sont des décisions nationales qui entraînent des difficultés locales, M. LEVESQUE nous l'a bien démontré. Le national a quand même une importance sur la vie locale et bien entendu les communes, il faut bien montrer leur résistance par rapport à la crise, au développement économique. »

Mme le MAIRE : « M. BARBIER, vous ne nous avez pas parlé des retours de bâtiments municipaux dans notre giron. »

M. VITAUX : « Je vais quand même répondre à M. BARBIER. Effectivement, le national découle sur les différentes institutions qui nous composent. Effectivement, le national nous sert la vis, cela est lié à une situation de plus en plus difficile pour tout le monde et il y a aussi des collectivités qui se doivent aussi d'être exemplaires. Vous essayez de part votre gestion, Madame le MAIRE, de montrer cette exemplarité mais il faut voir aussi qu'il y a certaines collectivités décentralisées comme le Conseil Général qui se doit d'être aussi exemplaire et ne pas augmenter l'imposition de 17 % en baissant l'investissement de 25 %. »

Mme le MAIRE : « Non 14 % »

M. VITAUX : « Car cet investissement qui est fait, qui est baissé et bien sûr des travaux faits par des entreprises, et qui dit entreprises de toutes sortes d'activités, ce sont des emplois qui sont à la clé derrière. »

M. BARBIER : « Oui, je crois que nous sommes tout à fait d'accord »

Mme le MAIRE: « Si vous évoquez le Département, c'est à moi de répondre. Pour le Département, il y a une hausse de 14 %, sachant que cela n'avait pas été augmenté depuis plusieurs années et qu'il y a quand même 250 millions d'euros que le Département attend de l'Etat. Nous, aujourd'hui, on a un petit avantage, c'est que l'on n'a travaillé qu'avec l'argent que l'on était sûr de pouvoir récupérer, mais comment voulez-vous que le Département soit sûr du nombre de personnes au RSA ? Soit sûr du nombre de personnes qui soit à l'allocation personnalisée autonomie ? Ce sont des gens qui lui sont imposés et qu'il doit secourir et le secours ne peut pas se permettre d'attendre le jour où l'Etat vient donner sa part. Donc, trouvez un autre exemple, mais pas celui-là s'il vous plaît. Et n'oubliez pas que le Département, la Région ou la Commune sont obligés, eux, de présenter des budgets en équilibre, ce n'est pas le cas de l'Etat. »

M. BARBIER : « Oui, j'avais oublié quelque chose d'important quand même, vous savez que l'école de musique était dans des locaux privés et que nous récupérons l'école de musique et l'orchestre d'harmonie au sein de locaux publics. Nous allons forcément investir puisqu'il va falloir remettre aux normes une partie de l'ancien lycée qui est à côté de l'ancien collège. Il y aura aussi des travaux d'investissement sur ces locaux. »

M. VITAUX : « Pourriez-vous être un peu plus explicite par rapport à l'espace utilisé ? C'est la partie... »

M. BARBIER : « Ce que j'appelle l'ancien collège, à côté de la chapelle du collège, la partie qui est en U et donc nous accueillerons là l'école de musique et l'orchestre d'harmonie. »

M. VITAUX : « Ainsi que les anciens appartements du proviseur ? »

M. BARBIER : « Oui, tout à fait, pour les cours d'instruments et la maîtrise de la collégiale aussi. »

M. VITAUX : « Est-ce que là aussi, parce qu'il faut travailler en bonne intelligence, est-ce une situation, une implantation provisoire ou c'est vraiment du définitif ? Est-ce qu'il y a une réflexion, parce que là aussi, on n'aborde pas après le devenir de l'ancienne structure du lycée. Est-ce que cela a été pensé ? Réfléchi ? Et après, vous avez tout un ensemble de réflexions qui sont posées par rapport au restant des bâtiments. »

M. BARBIER : « Pour l'instant, on se limite à cette ancienne partie, la plus ancienne puisqu'elle est à nous pour l'instant, et l'idée, c'est vraiment de développer un autre pôle culturel avec la chapelle du collège qui reçoit énormément d'expositions et cet ancien collège, ce sera un nouveau pôle culturel sur la ville. »

Mme le MAIRE : « Alors, qui veut encore la parole ? »

Mme BRIFFARD : « On voulait juste préciser que l'on ne voulait pas répondre à ta place, mais on voulait juste répondre à M. VITAUX que ces deux collectivités, aussi bien le Conseil Général que le Conseil Régional connaissent les mêmes problèmes que nous, ils ont les mêmes baisses ».

M. VITAUX : « Oui, mais non, je ne vais pas rentrer... parce que sinon, je vais être un peu plus saignant et je ne veux pas ce soir qu'on le soit. »

Mme le MAIRE : « A ce moment là, puisque je vois que vous êtes moins avides de questions, dire qu'en ligne de conduite pour le budget 2011, nos objectifs doivent à tout prix être : maîtriser les dépenses tout en prévenant et en étant vigilants sur nos capacités à faire, contenir la dette, constituer

une épargne, compenser la baisse des recettes. Vous avez vu que l'Etat donne moins mais vous avez vu également que l'on est pénalisé par le fait que l'on a perdu beaucoup d'habitants puisque certaines sommes arrivent en proportion du nombre d'habitants. Quand c'était multiplié par 8 300, c'était un petit peu plus facile que maintenant multiplié par 7 700. Donc, il faut compenser la baisse des recettes provenant de l'Etat, tout en continuant d'investir. Ce sera forcément un exercice périlleux, difficile pour élaborer ce budget. Comme nous l'avons fait depuis 2008, nous présenterons un budget réaliste, rigoureux, pertinent et ambitieux et nous continuerons de serrer les dépenses de fonctionnement afin de dégager de l'épargne qui sera utilisée comme ressource d'investissement et aussi, et encore et toujours, baisser la charge de l'emprunt. Aujourd'hui, après les restrictions budgétaires, la municipalité a amélioré ses capacités à investir. Cette capacité à investir est capitale, sans elle nous ne pouvons construire l'avenir et aussi indirectement, en investissant, nous soutenons l'emploi local. Notre action se doit d'aller vers ce que j'appelle un bouclier social indispensable. Notre travail doit aller au plus proche des gens, au plus proche des associations, c'est-à-dire exercer la proximité que certains nous défont. Nous devons protéger nos concitoyens, nous sommes amenés à travailler dans le champ de ce que le gouvernement défait. Je prends comme exemple le ticket sport, nous continuerons sans l'Etat. L'allocation personnalisée, nous espérons que le coût ne sera pas celui qu'on nous fait savoir, en tout cas, la non maîtrise des accès à l'énergie aujourd'hui pénalise durement les habitants. La Ville d'Eu doit être une ville pour tous et nous devons être dans ce budget primitif 2011, encore plus proches, encore plus utiles et encore plus responsables. Voilà ce que je voulais vous dire pour terminer cette partie de débat d'orientation budgétaire et puisqu'il n'y a pas de vote, nous allons pouvoir entamer le point suivant. »

#### **4) DEMANDE D'AVANCES DE SUBVENTIONS**

Plusieurs demandes de versement d'avance sur les subventions qui seront allouées en 2011 ont été déposées :

- CENTRE DES FONTAINES	30 000 €
- LA HETRAIE	14 250 €
- THEATRE DES CHARMES	4 800 €
- MUTUELLES :	
<u>Ville</u> : - Mutuelle de La Bresle :	13 000 €
- Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T.) :	900 €
- Mutuelle Centrale des Finances (M.C.F.)	140 €
<u>Camping</u> : Mutuelle de La Bresle :	100 €
<u>Théâtre</u> : Mutuelle de La Bresle :	80 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces avances sur subventions 2011 qui seront inscrites au Budget Primitif 2011.

Mme le MAIRE : « Pour cette demande d'avance de subvention, j'ai 2 demandes à vous faire qui sont la Halte des Lutins qui demande une subvention complémentaire. Cette subvention complémentaire, comme le prévoient les textes liés aux associations, ne peut être que de l'ordre de 30% de ce qui a été versé en période de référence. Comme ils avaient 23 000 € en 2009, rappelez-vous qu'en 2010, ils n'ont pas eu de subvention parce qu'ils avaient beaucoup d'avance. Si vous en êtes d'accord, 30% de 23 000 € nous fait 6 900 € d'avance de subvention qu'on pourrait leur octroyer. Est-ce qu'on fait un vote séparé ou un vote global ? Après, il y a une demande de la Ludothèque. Elle nous demande 3 000 €, ce qui est inférieur aux fameux 30%. J'ai oublié de dire que c'était la délibération 02/11. Excusez-moi. Heureusement qu'il y a un chef derrière. Moi, je vous propose pour la

ludothèque, ils ne demandent que 3 000 €, on leur alloue les 3 000 €. C'est en dessous des fameux 30%.

Maintenant, le Centre des Fontaines. Ils demandent 30 000 €. On me dit une rectification. Le papier est arrivé aujourd'hui. Donc, je reprends. »

M. LEVESQUE : « La Ludothèque a eu en subvention de fonctionnement 4 000 € et elle a eu une subvention exceptionnelle de 4 000 € en fin d'année. Donc, je pense que la confusion vient de là. Mais la subvention de fonctionnement c'est bien 4 000 €. Il faut faire 30% de 4 000 €. »

Mme le MAIRE : « 1 200 €, on ne peut vous proposer que 1 200 € pour la Ludothèque.

Maintenant le Centre des Fontaines. Dans la catégorie des 30 %, il est proposé une subvention de 30 000 € pour le Centre des Fontaines. Il est proposé pour la Hêtraie, une subvention de 14 250 € et pour le théâtre des Charmes, une subvention de 4 800 €. Et puis, après, viennent des subventions en complément, qui, à chaque fois nous étonnent tous, ce sont les mutuelles pour le personnel, c'est aussi dans le chapitre des subventions. Il est donc demandé 13 000 € pour la Mutuelle de la Bresle, 900 € pour la Mutuelle Nationale Territoriale, 140 € pour la Mutuelle Centrale des Finances, au titre des personnels du camping à la Mutuelle de la Bresle il est demandé 100 € et au théâtre pour la Mutuelle de la Bresle il est demandé 80 €.

Est-ce qu'il y a des questions ? M. LEVESQUE regarde sa bible. M. LEVESQUE était absent ces jours derniers. »

M. LEVESQUE : « Excusez-nous, il va y avoir des modifications par rapport à ce qui a été annoncé. La subvention de fonctionnement du Théâtre des Charmes était de 11 000 € en 2010. »

Mme le MAIRE : « Quand on parle de 30%, ce sont les textes qui sont comme ça. Quand une association a une subvention supérieure à 23 000 €, elle fait une convention avec la Commune et cette convention permet d'octroyer une avance sur subvention parce qu'ils ont des personnels et le temps que toutes les sommes d'argent arrivent, ils pourraient être en difficultés financières pour payer les personnels. C'est ça l'esprit. »

M. LEVESQUE : « La Hêtraie et le Centre des Fontaines ont eu une subvention de fonctionnement de 57 000 €. Je pense que l'erreur vient du fait que, ont du être intégrés les Contrats Enfance Jeunesse. 17 100 € pour le Centre des Fontaines, la Hêtraie ça peut rester à 14 250 €, cela dépend. »

Mme le MAIRE : « Je reprends. On a évoqué les Lutins, avec la somme de 6 900 €. La Ludothèque avec une subvention de 1 200 €. Le Centre des Fontaines 17 100 € et la Hêtraie 14 250 €. Le théâtre des Charmes, 3 300 € et les chiffres que je vous ai évoqués tout à l'heure pour les mutuelles. D'accord ? Pas de difficulté ?

Je vous propose de voter. Il manque 6 personnes, de 29 il n'en reste plus que 23. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Sont donc attribuées aux associations :

- CENTRE DES FONTAINES	17 100 €
- LA HETRAIE	14 250 €
- THEATRE DES CHARMES	3 300 €

- MUTUELLES :

<u>Ville</u> : - Mutuelle de La Bresle :	13 000 €
- Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T.) :	900 €
- Mutuelle Centrale des Finances (M.C.F.)	140 €
<u>Camping</u> : Mutuelle de La Bresle :	100 €
<u>Théâtre</u> : Mutuelle de La Bresle :	80 €

- LUDOTHEQUE « RAYON DE SOLEIL »	1 200 €
- LA HALTE DES LUTINS	6 900 €

## **5) OFFICE DE TOURISME EU VALLEE DE LA BRESLE- AVENANT N°2 A LA CONVENTION MUNICIPALE D'OBJECTIFS**

Madame le MAIRE indique aux membres du Conseil Municipal que la convention municipale d'objectifs de l'office du tourisme, validée par délibération du Conseil Municipal le 15 avril 2009, a fait l'objet d'un premier avenant le 26 juin 2009 pour définir les modalités de mise à disposition de personnel communal en cas de fermeture de l'O.T. les dimanches et jours fériés.

L'objet du second avenant proposé est d'apporter des modifications aux conditions de cette mise à disposition. L'avenant n° 2 annule et remplace l'avenant n° 1 (voir le document en annexe n°2).

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mme le MAIRE à signer l'avenant n° 2, à effet du 1<sup>er</sup> mars 2011, à la convention municipale d'objectifs avec l'office de Tourisme Eu-Vallée de la Bresle.

Mme le MAIRE : « Maintenant nous allons aborder la délibération 03/11 concernant l'Office de Tourisme Eu Vallée de la Bresle, l'avenant numéro 2 de la convention municipale d'objectifs. Est ce qu'il y a des conseillers municipaux supplémentaires ? »

Mme MALLET : « Malgré que vous ne nous ayez pas invités, nous revenons »

Mme GAOUYER : « Non. Je n'ai pas à vous inviter, vous êtes membres du Conseil Municipal, je n'ai pas à vous inviter. Vous avez reçu une invitation pour ce Conseil Municipal. Maintenant, je reprends, l'Office de Tourisme. »

Mme MALLET : « Mais ce point était terminé »

M. GAOUYER : « Il faut aller chercher aussi un huissier peut-être non ? Madame. »

Mme MALLET : « Non mais la Police »

Mme GAOUYER : « La police municipale n'est pas présente pour ce point là, elle est là pour faire respecter l'ordre. Ça n'est pas un huissier comme dans une Région ou un Département où certainement vous siégez.

Maintenant l'Office Municipale de Tourisme. L'Office de Tourisme Eu Vallée de la Bresle il faut un avenant parce qu'il y a des nécessités qui relèvent des mises à dispositions de service, je donne la parole à Mme COINTREL-CAREL. »

Mme COINTREL-CAREL : « Il s'agit de définir les modalités de mise à disposition du personnel communal en cas de fermeture de l'Office du Tourisme les dimanches et jours fériés. L'objet du second avenant proposé est d'apporter des modifications aux conditions de cette mise à disposition. L'avenant numéro 2 annule et remplace l'avenant numéro 1, vous l'avez d'ailleurs en annexe. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le MAIRE à signer l'avenant numéro 2 à effet du 1<sup>er</sup> mars 2011, à la convention municipale d'objectifs avec l'Office du tourisme Eu Vallée de la Bresle.

Nous vous demandons si vous êtes d'accord. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. »

Mme le MAIRE : « Nous allons donc pouvoir passer au vote, sachant qu'il est nécessaire, indispensable, de faire figurer au compte administratif, les utilisations de moyens quand la Mairie met à disposition. Il faut que tout cela soit chiffré, même si la somme n'est pas réclamée aux associations.

Est ce que quelqu'un est contre ? Personne. Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. 29 votants. »

## **6) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EU, LE CENTRE DES FONTAINES ET LE RESEAU NORMAND DES MJC – AVENANT N°1**

Madame le MAIRE rappelle à l'Assemblée que la convention de partenariat signée avec le Centre des fontaines et la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de Picardie a été approuvée par délibération le 25 juin 2010.

L'objet du premier avenant présenté est d'apporter des modifications au nombre des missions dévolues au Centre des fontaines.

Une mission occasionnelle d'hébergement des bénévoles accueillis chaque année sur le site archéologique du bois l'abbé est proposée et détaillée dans ses diverses modalités et conditions (voir document en annexe 3).

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mme le MAIRE à signer l'avenant n° 1, à effet du 1<sup>er</sup> mars 2011, à la convention de partenariat.

Mme le MAIRE : « Et nous allons pouvoir continuer avec le 04/11 : convention de partenariat entre la ville d'Eu, le Centre des Fontaines et le Réseau Normands des MJC, avenant numéro 1, M. LENGLET »

M. LENGLET : « nous avons voté en Conseil Municipal le 25 juin dernier, la convention qui lie la Municipalité avec le Centre des Fontaines et la Fédération Régionale de la Maison des Jeunes. Un avenant est nécessaire pour accueillir les stagiaires qui peuvent venir pendant l'été ou les bénévoles qui viennent pendant l'été, travailler sur le site archéologique du bois l'Abbé. Vous avez en annexe 3, justement le texte de cet avenant que vous avez probablement lu et il est donc demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Mme le MAIRE à signer cet avenant numéro 1 avec effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011. Est-ce qu'il y a des questions ? »

Mme MALLET : « Je voulais savoir si la nuitée comportait le petit déjeuner ? »

Mme le MAIRE : « C'est compris dedans. »

M. LENGLET : « C'est un hébergement normal. »

Mme MALLET : « Est-ce qu'il y a une compensation financière vis-à-vis de cette association parce que ce n'est pas le prix réel d'une nuitée à l'auberge ? »

Mme le MAIRE : « M. LENGLET vous pouvez expliquer les compensations ? C'est marqué dans le texte. »

M. LENGLET : « Dans le texte de l'avenant, annexe numéro 3, vous avez ces compensations qui sont détaillées, vous pourrez les relire : *le service d'archéologie de la ville s'engage en échange de cette convention à animer chaque année quatre visites gratuites du site archéologique pour le public de l'association, après validation des dates dans les mêmes conditions et formes que pour l'hébergement des bénévoles.* Vous l'avez à la page 2, dernier paragraphe. »

Mme le MAIRE : « Autre question ? Non, à ce moment là on va passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

## **7) BESOINS EN MATIERE DE LOGEMENTS : DEMANDE D'AGREMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DEROGATOIRE AU ZONAGE SCELLIER**

Madame le MAIRE rappelle à l'assemblée que, par arrêté du 29 avril 2009 relatif au classement des communes par zone applicable à certaines aides au logement, la ville d'Eu a été classée en zone C.

Les acquéreurs de logement réalisés à Eu ne peuvent donc pas bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement locatif « SCELLIER » applicables aux communes classées en zone A, B1 ou B2, à savoir des réductions d'impôt.

L'article 83 de la loi de finances pour 2010, explicité par le décret n° 2010-1112 du 23 septembre 2010 a toutefois mis en place un dispositif dérogatoire à ce droit commun, afin que des acquéreurs bénéficient du dispositif « SCELLIER » dans des territoires qui, quoique classés en zone C, révèlent des besoins non satisfaits en logement adaptés à la population.

Madame le MAIRE indique qu'un agrément va être demandé au Ministère du logement afin que soit ouvert un droit au bénéfice du zonage SCELLIER pour les logements acquis ou construits sur la commune à compter de l'entrée en vigueur, pour une durée de trois ans, de l'arrêté du ministre.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Mme le MAIRE à déposer au Ministère du logement un dossier de demande d'agrément.

Mme le MAIRE : « Et nous allons aborder maintenant le point numéro 5/11, il s'agit des besoins en matière de logement et aujourd'hui il est demandé un agrément dans le cadre du dispositif dérogatoire au zonage Scellier, Mme ROBILLARD, s'il vous plait. »

Mme ROBILLARD : « Dans le cadre du zonage Scellier, il y a l'arrêté du 29 avril 2009 qui classe les communes, et qui a classé la ville d'EU en zone C. Sachant que les acquéreurs de logements réalisés à la ville d'EU ne peuvent bénéficier du dispositif d'Aide à l'investissement locatif Scellier, qui sont, elles, dans les zones A, B1 ou B2, donc à savoir des réductions d'impôts. L'article 83 de la loi de finances pour 2010, explicité par le décret 2010, 11, 12 du 23 septembre 2010, permet un dispositif dérogatoire à ce droit commun, c'est-à-dire que les communes qui sont classées dans la zone

C, peuvent solliciter un agrément à titre dérogatoire. Pour ce faire, il faut déposer un dossier et dans ce dossier doit, entre autre, apparaître l'autorisation du Conseil Municipal. C'est pour ça que le sujet est présenté ce soir.

Avez-vous des questions ? »

M. VITAUX : « Je trouve que cette idée est très bien, à condition que bien-sûr, il y ait une parfaite vigilance sur le fait que les loyers, vous me direz, ce n'est pas de notre ressort, ce n'est pas du ressort de la commune, mais qu'on ne fasse pas de l'investissement dans du logement pour que ce soit une coquille vide et qu'il y ait vraiment une pérennité par la suite pour les loyers et que c'est très bien pour la commune si elle souhaite trouver des locataires, mais je voudrais voir par rapport à ça, connaître un peu l'état de la demande de logements, sur le territoire eudois. »

Mme le MAIRE : « Mme ROBILLARD vous êtes prête à répondre ou on fait une généralité la dessus ? »

Mme ROBILLARD : « J'aimerais juste dire, comme vous venez de le dire en introduction, si c'est de l'investissement privé on ne peut pas intervenir sur le montant des loyers, or les demandes de logements qu'on a enregistrées en Mairie, ce sont quand même des demandes de logements de type HLM, des gens qui attendent des loyers très modérés. La demande qui est enregistrée en Mairie n'est peut être pas forcément celle qui répondrait aux investisseurs privés, il y a peut être aussi un potentiel de ce côté-là, mais on ne peut pas vous le dire directement. Il y a de la demande au niveau logements HLM, ça c'est clair. »

Mme le MAIRE : « A l'heure actuelle, tous les bailleurs sociaux nous disent qu'il y a des grosses listes d'attentes et il y a réellement un désir de EU. »

Mme MALLET : « Une demande auprès des bailleurs sociaux soit, mais quand les propriétaires privés qui ont des biens à louer il n'y a aucun mouvement, auprès des différentes sociétés de EU il n'y a aucune demande. »

Mme le MAIRE : « Il y a des gens qui souhaiteraient louer mais il faut aussi que les loyers soient en adéquation avec le confort normal et là-dessus, ça reste un très gros souci, et c'est là tout l'intérêt de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat, puisque derrière, les loyers sont encadrés. »

M. VITAUX : « Je ne savais pas que le dispositif SCCELLIER pouvait permettre de faire des logements à destination de la population pour les loyers modérés. »

Mme le MAIRE : « Mais je n'ai pas dit ça. On a parlé du coût du non mouvement de locataires et de la faiblesse des propositions. C'est la qualité qui pose de sérieux problèmes, il y a un rapport qualité-prix anormalement élevé sur la ville d'EU. Et, en comparaison, ne serait-ce même qu'avec les logements qui ne sont pas dits « d'été » des villes comme le Tréport ou Mers-les-Bains. Et donc, cette loi SCCELLIER, c'est pour qu'ils aient des avantages fiscaux et qu'il y ait plus de gens qui aient envie de construire. Et ça, c'est important avant de déposer la copie du Plan Local d'Urbanisme, que cette disposition soit prise. »

Mme MALLET : « Justement, avec cette loi SCCELLIER, en construction, est-ce que ça n'impose pas certaines normes en Haute Qualité Environnementale, qui font que, du coup, le coût de construction est beaucoup plus élevé ? »

Mme ROBILLARD : « Je dirais que même s'il y a des respects de la réglementation, qui est peut être plus contraignante qu'avant, après c'est un choix du propriétaire que d'impacter sur le montant du loyer. Les propriétaires qui ont fait de la rénovation dans leurs logements dans le cadre de l'OPAH ont joué le jeu complètement avec des loyers maîtrisés. Il y a des propriétaires qui ont cette volonté que de rénover les logements pour proposer des logements de bonne qualité tout en maîtrisant le montant des loyers pour les locataires. »

Mme MALLET : « Je comprends bien mais là, ce sont les constructions nouvelles dans les zones SCELLIER imposent... »

Mme le MAIRE : « Oui et de même ils peuvent avoir des subventions émanant de collectivités territoriales pour améliorer encore les performances. Là, nous sommes en cours de demande de panneaux solaires pour des gens qui vont faire de la location, puisque vous verrez ça, je pense, avant la fin de l'année 2011 sur certains bâtiments photovoltaïques. »

M. VITAUX : « Pour répondre, un peu, à la question de Mme MALLET, en complément de ce qui se dit, on ne sera même plus en Haute Qualité Environnementale, on sera dans une autre réglementation technique qui est la norme RT 2012, il faut savoir qu'en terme de coût de construction on sera à un coût de construction qui va de 30% de ce qui existe actuellement. Il faudra être prudent sur ces engagements sachant qu'on est tous maintenant contraints d'avoir des bâtiments qui soient conçus pour garantir une performance énergétique et tous ces éléments là, feront que, lorsque le particulier voudra rénover son bien pour le louer par la suite et le faire en sorte qu'il soit dans les normes, s'il n'est pas bien sûr, je n'aime pas ce mot là mais s'il n'est pas aidé, il fera peut être un bon en arrière pour investir dans cette démarche là. »

Mme le MAIRE : « En tout cas, la loi SCELLIER aujourd'hui, a l'air d'être aimée, par un certain nombre de personnes en capacité à financer. Voilà. On est d'accord ? Est-ce qu'il y a encore des questions ?

Non, alors on passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

## **8) COLLECTIONS DU MUSEE LOUIS-PHILIPPE – INSCRIPTION A L'INVENTAIRE**

Le Conseil Municipal est appelé à entériner les dons et acquisitions venus enrichir les collections du Musée Louis-Philippe de janvier 2008 à août 2010 et inscrits à l'inventaire du Musée. La liste est jointe en annexe n°4 de la présente notice.

Mme le MAIRE : « Je vais faire circuler un livre noir, et vous verrez quelques unes de ces inscriptions sur l'inventaire. Il s'agit des dons qui ont été faits au Musée Louis-Philippe et vous avez une liste assez conséquente, on voit qu'elle est montante en nombre. Puis, il y a des chiffres qui sont mis dans la colonne estimation, qui parfois, sont tout à fait impressionnants. On vous a mis que quelques exemplaires de photos, sachant que vous en avez trois pages et demi mais bientôt il va y avoir des ajouts puisque vous voyez que cette liste, pour qu'on puisse vous la donner, il faut qu'elle soit agréée par la DRAC et donc la DRAC n'a pas fini de regarder le dossier de la Ville d'Eu puisque vous voyez que le dépôt 2018 est suivi par le dépôt 2010-20. Et il y a comme ça un certain nombre d'objets qui ont été donnés et qui font encore l'objet d'observations de la part de la DRAC. Je cherche à l'estimation la chose la plus chère. 26 000 € un tableau, c'est un achat de la Ville avec l'aide des Amis du Musée, la Reine Victoria recevant Louis-Philippe à Twinckenham. Vous avez je crois, une toile, une mallette, le journal de Cuvillier-Fleury qui est à 4 900 €, vous avez le nécessaire de toilette

qui n'a jamais servi et qui est en photo, estimé à 7 000 €. Il y en a pour tous les goûts et de tous les volumes, puis toutes les choses qui ont un intérêt pour le Musée Louis-Philippe. Cela devait être porté à votre connaissance. Il faut acter. Est-ce qu'il y a une question ? Non.

Alors, qui est contre ces dons ? Personne. Un don en particulier ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. M. VITAUX veut parler ainsi que Mme MALLET.»

Mme MALLET : « Juste pour informer le Conseil Municipal. Récemment j'étais dans la Ville de PAU où j'ai visité le Château Musée et la collection exceptionnelle qui était sortie et, première pièce, première vitrine, le service à thé venant du Château d'EU offert par Louis-Philippe. Mais ils n'ont pas voulu me le remettre. »

Mme le MAIRE : « De même qu'on a essayé qu'ils nous rendent les casseroles en cuivre qui sont à l'Élysée, mais c'est pareil c'est difficile, je ne sais pas, on n'a pas les bons interlocuteurs. »

M. VITAUX : « Pouvez-vous me rappeler la règle fiscale qui est liée à ces dons, est ce que vous en avez connaissance ? »

Mme le MAIRE : « Oui, on en a connaissance, M. HENNEBICQUE ? »

M. HENNEBICQUE : « Ils doivent déduire des impôts la valeur des dons. »

M. GAOUYER : « Des impôts ou des revenus ? »

Mme le MAIRE : « Des revenus. On vous donne le détail pour le prochain Conseil Municipal. Et puis, il y aura aussi un vote qu'on sera amené à faire sur le mécénat. »

## **9) SALLE MICHEL AUDIARD – REGLEMENT INTERIEUR – APPROBATION**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur de la Salle Michel Audiard (les modifications apportées sont signalées en rouge – Document joint en annexe n°5).

M. BARBIER : « Il s'agit de mettre à jour et en conformité avec la loi, le règlement intérieur de la salle Michel Audiard, que vous avez en annexe 5. Vous avez pu le lire attentivement. Je voulais simplement préciser que cette mise en conformité aurait dû être effectuée depuis un certain temps puisque l'arrêté auquel elle correspond date de 1995. Je vais rapidement passer en revue les modifications indiquées en rouge dans le règlement. A l'article 2, nous avons rajouté que la salle Michel Audiard peut accueillir les manifestations suivantes : il y avait banquets, on a rajouté baptêmes, mariages. On aurait pu mettre aussi PACS, communions. On va ajouter trois petits points, si vous êtes d'accord. Ensuite, l'espace Jean Gabin 400 places. Je n'ai pas le chiffre qu'il y avait avant. »

Mme le MAIRE : « Ce n'était pas précisé et il y a une législation très précise qui oblige à ce que figure le nombre. »

M. BARBIER : « Ensuite, vous passez à la page 2 sur 4, dans l'article 4. Nous avons ajouté une phrase, je vais lire toute la phrase : *en cas de manifestations publiques, l'organisateur devra prendre, en accord avec les autorités municipales, toutes dispositions nécessaires à l'intérieur et à l'extérieur de la salle pour qu'un service d'ordre soit assuré ...* donc ça y était... ainsi que *pour veiller à l'application de la législation en vigueur en matière d'incendie et de secours dans les ERP...* ERP c'est « Établissements recevant du Public ». Vous avez compris que la conformité c'était par rapport aux mesures d'incendie et secours. Et on ajoute un alinéa *l'utilisateur se doit de respecter les*

*consignes de tri sélectif et de séparer les verres, cartons, plastiques et denrées périssables dans les containers respectifs. Ça c'est sur le tri des déchets. Ensuite, page 3 sur 4, l'article 8, je le relis : En cas d'organisation de spectacles, soirées dansantes etc, le locataire s'engage à se conformer à la législation en vigueur et à effectuer toute déclaration nécessaire...et on a ajouté...notamment celle concernant les risques d'incendies et de secours dans les ERP....Sur la page 3, dans l'article 10, nous ajoutons le montant de la caution, de première garantie c'est-à-dire, son montant de 400 €, est inscrit dans la fiche de location, il n'était pas précisé alors on le précise. Et nous ajoutons 2 alinéas : ...un chèque de caution de 60 euros sera également demandé au moment de la signature... c'est par rapport à l'hygiène et à l'état de propreté de la salle... un chèque de caution de 60 euros sera également demandé au moment de la signature, il sera destiné à couvrir, à défaut, la non-exécution des tâches ci-dessous. Le locataire devra, avant de procéder à l'état des lieux de sortie, assurer le nettoyage de la salle : balayage des salles, lavage des sanitaires et cuisine. A défaut d'avoir effectué les tâches citées ci-dessus le chèque de caution sera conservé....et alors si c'est...et encaissé, oui. On peut l'écrire même. Donc on enlève conservé et on met encaissé. Et après, si c'est encore pire...A noter que si l'état rendu des différents salles, sanitaires et cuisines, est jugé inacceptable et plus qu'insalubre, la municipalité se verra dans l'obligation de faire intervenir une société de nettoyage, il est bien entendu que le coût de la prestation sera à votre charge,...c'est un règlement qui est lu par celui qui loue ... il vous sera envoyé par titre exécutoire à votre domicile. Voilà, c'est l'autre alinéa qu'on a rajouté à l'article 10. Des questions ? »*

M. VITAUX : « Le montant concernant la caution de 400 € me parait faible par rapport à l'infrastructure, par rapport aux outils qui figurent au sein même de cet espace de la salle Audiard et quelquefois il faut savoir montrer un peu plus, monter les cautions pour être dissuasive que cela incite l'occupant, l'utilisateur, d'être plus vigilant et d'être plus prudent, et de ne pas laisser à tout-va des dérives dans cet espace. Idem pour les coûts de prestations non effectuées si jamais, pour la caution, pour les prestations de nettoyage non effectuées, le coût me parait très faible également. Il faudrait, à mon avis, puisque nous avons eu de nombreux soucis dans le passé concernant ces différentes dispositions, il serait bon de monter un peu plus, parce qu'une prestation d'une entreprise de nettoyage, pour nettoyer ou refaire le travail qui a été sali, est plus élevée que ça au coût à l'heure. »

Mme le MAIRE : « Ce que vous dites est intéressant mais, pour autant, il faut voir que c'est le même prix que l'on loue un tout petit élément ou la totalité et c'est là où ça devient très difficile. Alors 400 € c'est le prix de remplacement d'une table. C'est ça la base. »

Mme MALLET : « Le fait de fixer les sommes sur cette convention, ça impose qu'elles sont fixes pour... »

Mme le MAIRE : « Pendant un moment. Elles pourront être revues, révisées. C'est, je crois arrondi, le prix d'une table, le fameux chiffre. Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, on a le contrat d'assurance qui est donné avant la location et y compris pour une association de la ville qui ne fait qu'une assemblée générale, il y a un dépôt de dossier d'assurance. »

M. VITAUX : « Normalement, lorsqu'il y a une location de cet espace, lorsqu'il y a remise de ce contrat de location, est-ce qu'il y a une sorte de relecture avec le ... »

Mme le MAIRE : « Il y a deux exemplaires. La personne repart avec son exemplaire signé et nous, on a le sien qu'elle a signé. »

M. BARBIER : « Il y a un état des lieux. »

M. BEAUMES : « Juste une question. Je crois qu'il serait judicieux, quand vous mettez...*la salle Audiard peut contenir 800 places...c'est ne contiendra pas plus de 800 places.* La législation normalement, a peut-être évolué, à un moment c'était 3 personnes debout. Pour des raisons de sécurité, imaginez que vous louiez à un entrepreneur de spectacles la salle, on peut monter facilement à 1 000, 1 500, 2 000 personnes. Est-ce qu'il ne vaut mieux pas limiter ? »

Mme le MAIRE : « Non, on ne peut pas l'écrire autrement. Alors pourquoi on ne peut pas l'écrire autrement ? C'est qu'il y a un nombre de places, en fonction si c'est debout ou si c'est assis, et si c'est assis autour d'une table, on réduit encore le nombre. C'est dans le document qu'ils ont. Le maximum autorisé pour l'ensemble de tout, c'est 800 places maximum. Si c'est fourniture de 25 tables, ça réduit d'autant le nombre de personnes maximum qu'ils ont le droit de mettre. C'est comme ça qu'est déterminé le taux d'occupation. »

M. BEAUMES : « Ce qui veut dire finalement qu'au niveau billetterie on peut pas vendre plus de 800 billets. D'accord, c'est clair. »

Mme le MAIRE : « Exactement. »

M. VITAUX : « Juste une remarque que je fais quasiment tous les ans pour dire que le coût du camping, on vote l'ensemble là non ? »

M. BARBIER : « C'est uniquement le règlement de la salle Audiard. »

Mme le MAIRE : « Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

## **10) SALON DES FEVRES 2011 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE ANGUIER**

Le n° 08 /11.

M. GREBOVAL : « Il est proposé la signature d'une convention avec le Lycée polyvalent Anguier afin de définir les modalités de la réalisation et la mise à disposition, à titre gratuit, de stands modulables, ce sont des stands, on a fait la même chose il y a deux ans pour le même salon, qui aura lieu en octobre pendant et à la suite de l'exposition FEVRES 2011 (Salon européen des métiers d'art des métaux) qui aura lieu en octobre 2011.

Quinze stands modulables seront réalisés sur la base d'un prototype présenté à la commune et identiques à ceux réalisés en 2009.

La Commune prendra en charge la fourniture nécessaire à la réalisation des panneaux. La peinture, l'assemblage final et le stockage des stands seront assurés par les services techniques municipaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le MAIRE ou son représentant à signer la convention dont copie est jointe en annexe n° 6. »

Mme le MAIRE : « Est-ce qu'il y a des questions ? »

M. VITAUX : « Il est bien entendu qu'après la réalisation de ces différents stands, nous sommes toujours propriétaires de ces stands ? Et après, à notre guise de faire usage de ces stands dans différentes manifestations. »

Mme le MAIRE : « On s'engage dans la précédente convention, à mettre le lycée prioritaire. »

M. LEVESQUE : « Tout-à-fait. »

M. VITAUX : « Est-ce que vous envisagez également de faire des locations de ces stands pour d'autres communes, d'autres collectivités, d'autres manifestations ? »

Mme le MAIRE : « Pour augmenter la fameuse ligne -produits des services.

On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Ils vont pouvoir commencer à travailler parce que le mois d'octobre va arriver très vite. »

## **11) INFORMATIONS DIVERSES**

### **a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Madame le MAIRE**

N°245/10 Passation d'une convention tripartite entre le CENTRE DES FONTAINES, l'ECOLE MELUSINE et la VILLE D'EU pour la mise à disposition de locaux dans l'école Mélusine, sise rue Fleming.

La mise à disposition est gratuite. Les locaux seront utilisés en dehors du temps scolaire (soirs, mercredis et vacances). Les charges d'électricité, de gaz et d'eau seront réglées par la Commune.

Durée de la convention : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée, dans la limite de quatre années.

N°246/10 Passation d'une convention tripartite entre le CENTRE DES FONTAINES, le GROUPE SCOLAIRE BROCELIANDE et la VILLE D'EU pour la mise à disposition de locaux au groupe scolaire Brocéliande, rue de la République.

La mise à disposition est gratuite. Les locaux seront utilisés en dehors du temps scolaire (soirs, mercredis et vacances). Les charges d'électricité, de gaz et d'eau seront réglées par la Commune.

Durée de la convention : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée, dans la limite de quatre années.

N°247/10 Conclusion d'un bail avec M. SAMUL Dominique, pour la location d'un garage à la Gendarmerie sise à Eu – 11 Boulevard Faidherbe.

La location est consentie moyennant un montant annuel de 281,08 € payable trimestriellement à terme échu, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction d'année en année et pour une durée ne pouvant excéder douze années.

N°248/10 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION ZE BIG BANDHOULLE – 59651 VILLENEUVE-D'ASCQ CEDEX – pour une prestation musicale dans le cadre de l'animation de la corrida pédestre le 11 décembre 2010.

Montant de la prestation : 1000 € net de taxe.

La Commune a pris en charge les droits d'auteurs.

- N°249/10 Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un bâtiment, sis 68 bis rue de la République, pour les besoins du Centre Communal d'Action Sociale.  
Cette mise à disposition est gratuite. Les charges d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone seront supportées par le CCAS qui acquittera les contributions et taxes lui incombant et dont les propriétaires pourraient être responsables à un titre quelconque. La présente convention prend effet au 15 décembre 2010. Elle est conclue pour une durée de six ans.
- N°250/10 Passation d'un contrat avec M. GOURY – 75011 PARIS – pour une intervention en qualité de scénographe costumier, les 14 décembre 2010 et 7 janvier 2011, pour l'installation et la reprise de ses œuvres, exposées au Théâtre du Château sur la période du 14/12/10 au 7/01/11.  
M. GOURY sera remboursé pour deux allers et retours PARIS-EU (le mardi 14 décembre 2010 et le vendredi 7 janvier 2011) selon le défraiement kilométrique en vigueur à la Mairie de Eu.
- N°251/10 Modification et création de nouveaux tarifs pour 2011 – voir document joint en annexe 7.
- N°252/10 Passation d'un contrat avec l'ENSEMBLE INTERCONTEMPORAIN – 75010 PARIS – pour une prestation musicale au Théâtre du Château, le vendredi 4 février 2011 à 20 h.  
Montant de la prestation : 6 250 € H.T. soit 6 594 € T.T.C.  
La Commune prendra en charge :  
- l'hébergement et la restauration des artistes  
- les frais de voyage en train 1<sup>ère</sup> classe sur présentation d'une facture ou équivalent en forfait voiture, ainsi que les transferts locaux des musiciens,  
- les frais de droits d'auteurs et les éventuelles taxes parafiscales.
- N°253/10 Passation d'un contrat avec la Sté DEKRA Inspection – 76420 BIHOREL – pour une mission diagnostic incendie ERP du château.  
Montant de la prestation : 6 240 € H.T. soit 7 463,04 € T.T.C.
- N°254/10 Passation d'un contrat avec la Ste GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE – 75009 PARIS – pour la livraison de gaz à la bibliothèque rue des Frères Anguier.  
Montant de la cotisation annuelle : 146,40 € H.T.  
Le prix de la prestation sera révisé le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.  
Durée du contrat : 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- N°255/10 Passation d'une convention avec l'ASSOCIATION DU VIMEU – 80210 CHEPY – pour la conduite d'un chantier d'insertion dans le cadre de la valorisation du site gallo romain du Bois l'Abbé en Forêt d'Eu.  
L'intervention consistera en travaux d'entretien et restauration des vestiges antiques, travaux de réhabilitation de la ferme forestière du Vert Ponthieu, entretien végétal et

aménagement paysagers, travaux de clôture, aménagement à destination des visiteurs, réalisation et entretien d'infrastructures.

Le montant de la prestation s'élève à la somme forfaitaire de 60 € par jour de travail, à laquelle il faut ajouter 4 € par personne et par journée travaillée.

La Commune fournira également les matériaux nécessaires au travail de l'équipe dès le démarrage du chantier.

Durée de la convention : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

N°256/10 Passation d'un contrat avec le GROUPE MARCEL PROUST - 14360 TROUVILLE pour la production du spectacle « Hymne à l'amour 2 » qui a eu lieu le 6 janvier 2011, à 20 h, au Théâtre du Château.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 6 500 € H.T. soit 6 857 € T.T.C.

La Commune a pris également en charge les droits d'auteur.

N°257/10 Passation d'un contrat de maintenance avec la Ste E.R.M.H.E.S. – 35504 VITRE – pour l'entretien de l'élévateur-handicapés installé au Théâtre du Château.  
Montant de la cotisation annuelle : 653 € H.T. soit 780,98 € T.T.C.

Durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, renouvelable pour une durée égale dans la limite de 5 ans.

N°001/11 Passation d'un contrat avec M. VILLERS Pierre Antoine – 76200 DIEPPE – pour une mission de technicien plateau au Théâtre du Château, le mercredi 5 janvier 2011 (12 heures).

Montant de la rémunération brute : 126 € pour une durée de travail de 12 h.

Prise en charge par la Commune des cotisations patronales, des repas selon les périodes de travail et d'un défraiement à 17,50 € pour un trajet aller-retour Dieppe.

N°002/11 Passation d'un contrat avec M. RAPIDEL Benoît – 76260 EU – pour une mission de régisseur au Théâtre du Château, les 5 janvier 2011 (12 heures), 6 janvier (12 heures).

Montant de la rémunération brute : 252 € pour une durée de travail de 24 h.

Prise en charge par la Commune des cotisations patronales et des repas selon les périodes de travail.

N°003/11 Passation d'un bail d'habitation avec M., Mme CHAMPION Gilles – pour la location du logement n°13 faisant partie de l'immeuble sis à Eu, 14 avenue Jacques Anquetil.

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de six ans à compter du 7 janvier 2011.

Montant du loyer : 275 € plus les charges locatives, payable à terme échu le premier de chaque mois et révisable annuellement suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

N°004/11 Passation d'un contrat avec Mme Alexandra WOJCIECHOWSKA – 75010 PARIS – pour les répétitions du spectacle Parole du Silence qui aura lieu au Théâtre du Château.

Ces répétitions auront lieu au 104, rue d'Aubervilliers à 75019 PARIS, les 10 janvier (8 h), 11 janvier (8 h), 12 janvier (8h), 13 janvier (8h) et 14 janvier 2011 (8h).

Montant de la rémunération : 600 € en brut (120 € par jour).

Prise en charge par la Commune des cotisations patronales.

Cinq repas soit 84 € (5 x 16,80 €) sont également réglés.

N°005/11 Passation d'un contrat avec M. Laurent VALO – 75010 PARIS - pour les répétitions du spectacle Parole du Silence qui aura lieu au Théâtre du Château.  
Ces répétitions auront lieu au 104, rue d'Aubervilliers à 75019 PARIS, les 10 janvier (8 h), 11 janvier (8 h), 12 janvier (8h), 13 janvier (8h) et 14 janvier 2011 (8h).

Montant de la rémunération : 600 € en brut (120 € par jour).

Prise en charge par la Commune des cotisations patronales.

Cinq repas soit 84 € (5 x 16,80 €) sont également réglés.

N°006/11 Passation d'une convention de partenariat avec l'Etablissement Public de coopération culturelle « LE CENTQUATRE » 75019 PARIS – dans le cadre d'une occupation de courte durée de locaux équipés, pour les répétitions d'une pièce de théâtre jouée au Théâtre du Château.

Ces locaux (atelier 15) ont été occupés du lundi 10 janvier 2011 au vendredi 14 janvier 2011 inclus.

Montant des frais engendrés pour la mise à disposition des locaux : 500 € H.T. soit 598 € T.T.C.

N°007/11 Passation d'un contrat avec Mme Céline SORIN, traductrice en langue des signes, 64, rue du Moulin des Prés – 75013 PARIS – pour la préparation du spectacle Parole du silence qui aura lieu au Théâtre du Château.

La préparation a eu lieu au 64, rue du Moulin des Prés – 75013 PARIS – les jeudi 6 janvier (8 h), vendredi 7 janvier (8h).

Montant de la rémunération : 220 € brut (110 € brut/jour), prise en charge des cotisations patronales par la Commune.

N°008/11 Passation d'un avenant au contrat signé avec le GROUPE MARCEL PROUST – 14360 TROUVILLE – pour le règlement des frais liés à la production du spectacle « Hymne à l'amour 2 » qui a eu lieu le 6 janvier 2011, à 20 h, au Théâtre du Château.

Prise en charge par la commune :

- des frais d'hébergement des artistes et techniciens pour les 5 et 6 janvier 2011,

- repas des artistes et techniciens (14 personnes) le 6 janvier 2011,

- repas des régisseurs la veille, le 5 janvier,

- transport du matériel, décors, costumes en camion (location camion et un aller-retour depuis Paris),

- le voyage des artistes et techniciens (aller-retour en train depuis Paris pour 13 personnes).

N°009/11 Passation d'un avenant à la convention signée avec l'OFFICE DE DIFFUSION ET D'INFORMATION ARTISTIQUE DE NORMANDIE – 76130 MONT ST AIGNAN – pour l'apport d'une garantie financière pour l'accueil du spectacle « DOUBLE DOWLAND » (N°101720A) par la production LUNE DE TROIS qui a eu lieu du 16 au 18 novembre 2010 au Théâtre du Château (1) et Pays Bresle (3).

L'ODIA NORMANDIE apporte pour l'accueil du spectacle une garantie financière arrêtée à la somme de 2 000 € T.T.C. au lieu de 3 500 €.

N°010/11 Passation d'un contrat avec SAS PARIS MUSEES – 75002 – PARIS – pour définir les conditions d'utilisation (droit de reproduction/droit de représentation) de la photographie : « Hyacinthe Régnier », Jules André, Manufacture de Sèvres, Coffret à bijoux, porcelaine, bronze doré, laiton 1846, inv.2001.13.2, conservé au Musée Louis-Philippe. Photographie mise à disposition à titre gratuit pour une durée de six mois.

Mme le MAIRE : « Il y a tout un tas d'informations diverses, et dedans, vous trouvez les tarifs communaux puisqu'ils ne sont pas soumis au vote du Conseil Municipal, c'est une décision du MAIRE. »

M. VITAUX : « En page 4, le point 249/10, doit-on comprendre que le CCAS quitte l'espace de la Mairie pour se décentraliser complètement dans cette rue, dans cet immeuble ? »

Mme le MAIRE : « Vous ne vous êtes pas rendu sur place, sinon vous n'auriez pas posé la question comme ça. La maison est toute petite. Je passe la parole à Mme ROBILLARD ».

Mme ROBILLARD : « Il s'agit d'une convention entre la ville et le CCAS pour la mise à disposition de cette maison, rue de la République pour un personnel du CCAS qui va assurer les astreintes du CCAS c'est-à-dire les astreintes pour les aides à domicile parce qu'elles travaillent de 8 heures du matin à 8 heures le soir, samedi et dimanche compris. Cela permet d'avoir un relais au téléphone dès qu'il y a un souci et elle assurera également les astreintes lorsque l'on aura besoin d'elle puisque les élus assurent une astreinte en dehors des heures d'ouvertures de la Mairie et quand on a, par exemple, quelqu'un qui est en difficulté sociale ou un SDF, qu'on a un appel du 115, elle va aider à gérer les situations sociales. »

M. VITAUX : « Donc, elle a les astreintes du week-end, ça veut dire que c'est une astreinte complète pour le week-end ? »

Mme ROBILLARD : « Non, la maison est mise à disposition à la ville pour le CCAS. Nous, au niveau du CCAS, on a établi une convention, un arrêté de mise à disposition pour la personne en question et elle a un téléphone portable qui lui permet de répondre quand c'est nécessaire, ce n'est pas une astreinte qui entraîne une grosse charge de travail. C'est sûr qu'en hiver, avec l'épisode de neige, on a des aides à domicile qui n'arrivent pas à sortir de chez elles. Il y a, par exemple, des remplacements ou prévenir les personnes âgées qui attendent leur aide à domicile, que celle-ci va arriver en retard, si c'est des petites choses comme ça. Donc, non, non, elle a un téléphone, elle a un classeur avec tous les plannings des aides à domicile. Ça lui permet de se déplacer quand même. Mais l'occupation de la maison est en contrepartie d'une astreinte du CCAS. »

Mme MALLET : « C'est la maison du gardien du gymnase ? »

Mme le MAIRE : « De l'ancien gardien du gymnase qui est parti en retraite donc, la maison qui se trouve, rue de la République, presque en face de l'école. »

M. GREBOVAL : « Je voudrais dire un mot pour le gardien du gymnase, j'ai oublié, dans mes travaux, que l'on est en train de rénover l'ancienne maison de M. SOULIEUX, pour la remettre en état pour qu'il y ait un gardien dans cette maison. »

M. VITAUX : « En page 5, pour le point 253/10, sera-t-il possible d'avoir copie des conclusions de ce diagnostic à l'issue de celui-ci, dès que vous l'aurez ? Merci. »

Mme le MAIRE : « Vous l'aurez en consultation Mairie, d'accord ? »

M. VITAUX : « Mais vous pourrez nous dire quand il sera prêt ? »

Mme le MAIRE : « Oui, tout à fait. Je vous rappelle qu'on va faire la rénovation de l'électricité et que nous n'envisagerons le remplacement de l'ascenseur que l'année d'après, puisqu'il faut d'abord que la rénovation électrique soit faite pour ça. Je vous rappelle que c'est le 1<sup>er</sup> dossier que j'ai eu sur mon bureau en arrivant et qui m'a valu un appel de M. Le Sous Préfet. »

M. VITAUX : « D'où ma question. »

Mme le MAIRE : « Je suppose que le Sous Préfet suivant a reçu le dossier et que le suivant du suivant a lui aussi eu le dossier. Mais en tout cas, celui qui est là à l'heure actuelle m'en a reparlé. »

**b) courriers reçus :**

- lettres de remerciements :

. Association IBE – pour le prêt gracieux de la salle où se tiennent les réunions trimestrielles et l'assemblée générale,

. Mme la Directrice de l'Ecole MELUSINE pour l'installation d'une nouvelle photocopieuse,

. M. le Directeur de la Providence-Nazareth pour la mise à disposition du gymnase les mercredis,

. M. le Directeur de la Providence-Nazareth pour l'aide apportée dans le cadre du Téléthon 2010,

. Association LE ROTARY CLUB EU pour la mise à disposition du Pavillon des Ministres,

. M. le MAIRE du Tréport pour le prêt de chalets dans le cadre du marché de Noël,

. Lycée Anguier pour le prêt d'un podium le 15 décembre 2010,

. Etablissement Français du Sang pour l'aide apportée à la collecte du 11 janvier 2011 (133 candidats au don).

Mme le MAIRE : « Il y a une série de remerciements des personnes âgées de la ville pour le colis de Noël. Il y avait certes, un bon de 10 euros mais il y avait un colis de Noël, certains ne l'ont pas

vu. Et peut-être que s'ils l'avaient réclamés pour eux-mêmes, ils auraient vu la qualité de ce colis de Noël. »

- remerciements pour les colis de Noël offerts aux personnes âgées :

M. et Mme BARBIER	Mme MICHEL
M. et Mme CHARTRAIN	Mme BOUTLEUX
M. et Mme CLEMENT	Mme MONTIER
M. et Mme BOSCHER	M. LECAT
M. et Mme MAINARDIS	M. DAVID
Mme LEMAIRE	Mme ROSE
Mme BUIGNET	Les Religieuses de la Providence
M. BOINET	

Mme MALLET : « Ce qui fait quand même 20 euros par personne en moins pour les commerçants de la ville. »

Mme le MAIRE : « Il faut noter qu'un certain nombre de ces personnes remercient et il faut que je passe la parole à Mme ROBILLARD pour un point sur la commission accessibilité du handicap. Peut-être que vous direz quelque chose sur le colis de Noël en même temps, savoir si la valeur marchande... »

Mme ROBILLARD : « Je dirais juste que ce n'est pas 20, c'est aux alentours de 13 euros et je pense qu'ils ont un élu dans leur groupe qui fait partie du Conseil d'Administration du CCAS, qui pourrait peut-être les informer un peu mieux puisque c'est pas du tout 20 euros. Vu le nombre de lettres de remerciements qu'on a reçues, sachant qu'après il y a des gens qui nous ont remercié de vive voix, dont on n'a pas noté le nom mais c'est la 1<sup>ère</sup> année qu'on a autant de remerciements donc, peut-être que le groupe d'opposition n'a pas apprécié cette méthode pour nos séniors. En tout cas, eux ils ont largement apprécié. Je n'en dirais pas plus. Je vais juste faire un aparté un peu plus là-dessus. On a quand même distribué beaucoup plus de colis cette année, qu'on ne distribuait de bons auparavant parce que venir chercher un bon d'alimentation et aller l'utiliser dans les commerces, certaines personnes n'arrivent pas à le faire donc, venir chercher un colis et l'utiliser, apprécier les produits dedans c'est quand même une autre démarche. »

Mme le MAIRE : « Cela sera expliqué lors de la prochaine réunion du CCAS puisque le bilan est remarquable sur cette opération. »

Mme ROBILLARD : « Et c'est un vote à l'unanimité dans le Conseil d'Administration. »

Mme le MAIRE : « Bien sûr. »

### **c) informations diverses.**

. Commission accessibilité handicap

Mme ROBILLARD : « La commission handicap existait déjà puisqu'elle a été votée et mise en place lors des 1<sup>ers</sup> Conseils Municipaux. Je vous rappelle que les élus de cette commission sont M. BARBIER Michel, M. GREBOVAL Alain, Mme ROBILLARD Dorothée, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse et Mme MALLET Élisabeth, avec pour suppléant M. LAMORIL Pascal. Il restait, effectivement, à nommer un certain nombre de personnes représentantes d'associations de personnes présentant un handicap et c'est ce qui est fait maintenant,

donc on a un représentant de l'Association des Paralysés de France. On a un représentant des commerçants, un représentant des personnes malentendantes et un représentant d'une association locale, qui est l'association EMMAÛS. Juste pour faire la parenthèse, on vient de recevoir, en date du 4 février, la décision de l'association EMMAÛS, puisqu'on avait dit qu'on passerait cette commission au Conseil Municipal de décembre et on a attendu la décision d'EMMAÛS pour passer cette information. On a beaucoup attendu mais effectivement, ils étaient aussi tenus par des délais de Conseil d'administration et de votes, c'est pour ça qu'on le passe aujourd'hui, la commission existe et maintenant elle est installée et présidée par le MAIRE. C'est juste une information, il n'y a pas de vote. »

Mme MALLET : « Et elle se réunit quand ? »

Mme le MAIRE : « Mme le MAIRE va voir son calendrier. Ça n'est pas demain matin car dans les textes est prévu un délai légal avant convocation. »

Mme ROBILLARD : « Sachant que les textes prévoient que cette commission, essentiellement, présente un rapport annuel au Conseil Municipal sur l'état des lieux sur la Commune, je dirais que, même si ça n'a pas été présenté en Conseil Municipal, on n'a pas attendu le fonctionnement de cette commission pour faire un état des lieux puisque, dernièrement, il y a eu un état des lieux des places de stationnement pour qu'il y ait une réflexion sur ce point, sachant que la commission n'a pas de pouvoir de décision mais juste un pouvoir de proposition au Conseil Municipal et puis je vais dire, entre autre, à l'Adjoint aux travaux, pour faire les aménagements nécessaires mais il en a parlé tout à l'heure pour le camping, les trottoirs dès que c'est refait, c'est fait dans les normes, et puis les bâtiments. »

Mme MALLET : « Donc, vous réfléchissez sans la commission, vous réfléchissez tout seul, ensemble. »

Mme le MAIRE : « Le handicap fait partie en permanence de nos préoccupations. Je ferais remarquer que nous avons été remarqués pour le nombre de places handicapées hors normes. D'accord ? C'est-à-dire que lorsqu'on est dans un axe de circulation normale nous ne pouvons mettre une place handicapée, puisqu'elle est plus large qu'une place de stationnement, donc il y en a un certain nombre qui vont être retiré et il va falloir trouver les endroits adéquats puisque une personne qui est en fauteuil roulant, qui peut-être le conducteur ou le passager, doit pouvoir ouvrir entièrement sa portière pour éventuellement lui-même sortir son propre fauteuil roulant. Ces places vont être reconditionnées et sûrement redéplacées. De plus, nous avons fait une observation pour les proportions de places par rapport au nombre de personnes résidentes dans le secteur. Ce travail est déjà avancé avec l'aide de la Police Municipale. »

Mme ROBILLARD : « Je voudrais juste dire que la commission, effectivement a tout son intérêt, c'est bien pour ça qu'on la met en place et heureusement qu'on n'a pas attendu la commission pour réfléchir et que les travaux ont été faits dans les normes au fur et à mesure sinon il faudrait tout défaire pour recommencer. Je pense que l'Adjoint aux Finances n'apprécierait pas forcément. »

Mme le MAIRE : « Il aurait aussi été souhaitable qu'en arrivant dans cette Mairie, on retrouve les travaux de la précédente commission dont j'étais membre. Mais là, ça fait partie de ce qui s'est envolé. Dans une phase de 15 jours, il y a beaucoup de choses qui se sont envolées dans cette Mairie. Une partie du travail devrait être refaite puisqu'il faut que tout ça soit inscrit au moins sur papier, mais du papier qui ne s'envole pas. »

M. BARBIER : « Je voulais dire aussi un mot par rapport au handicap puisque dans la saison théâtrale cette année, il y a un spectacle autour de la malentendance et autour du langage des signes et du spectacle de la gestuelle baroque, donc ça c'est une chose aussi, on n'attend pas non plus et puis au niveau du sport, je crois qu'il me semble, ce n'est pas mon dossier qu'il y a 2 ans, au niveau des sportifs méritants, on a récompensé des judokas qui étaient également en situation de handicap. C'est vrai que c'est notre quotidien, le handicap. »

M. LAMORIL : « Je pensais que vous aviez terminé, je voulais m'adresser à Mme ROBILLARD pour lui dire que je ne suis pas devin pour deviner les questions que Mme MALLET va poser et d'autre part, je voudrais lui rappeler le règlement c'est que les discussions en commission n'ont pas à être reportées en dehors des lieux où se trouve la commission, merci. »

Mme le MAIRE : « Il faudra que vous regardiez exactement ce qui est dedans mais un certain nombre d'éléments peuvent être rapportés, il vous est interdit de donner les noms, d'accord ? Vous ferez attention sinon, à ce moment là, il y aurait une chape de plomb sur tout ce qui est social à l'échelle de la France, si on va au bout de votre raisonnement. Il y a des choses qui peuvent être dites et il y a des choses qui doivent complètement être préservées. Mais ça s'appelle le Code de déontologie. Mais il ne faut pas que le mot déontologie vous éteigne. S'il n'y a pas plus de question, on va clore le Conseil Municipal. Nous nous reverrons le 1<sup>er</sup> avril. »

Fin de séance : 21h39



**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011****ELEMENTS PREPARANT AU DEBAT*****1 - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE NATIONAL*****Contexte :**

L'année 2010 a succédé à une année de crise économique et se situe entre deux périodes de réformes des collectivités locales. Les transferts de compétences (concernant les régions et les départements) de l'acte II de la Décentralisation sont en phase d'achèvement. Par ailleurs, au 1er janvier 2010, la Taxe Professionnelle a été supprimée. Dès 2010, les entreprises ont été soumises à la Contribution Economique Territoriale (CET) qui comporte une part imposable sur les bases foncières et une part imposable sur la valeur ajoutée. Les collectivités ont reçu de l'Etat pour l'année 2010, une compensation relais s'y substituant. En 2011, les collectivités locales percevront de nouveaux impôts et une dotation devant garantir la neutralité budgétaire de la réforme.

Par ailleurs, les communes restent le premier acteur local ; elles représentent 71 % des dépenses d'équipement de l'ensemble des collectivités locales, soit environ la moitié de l'investissement public en France.

En 2011, le gouvernement entend poursuivre sa politique forte de rigueur budgétaire afin de diminuer le déficit public de la France qui atteindra le niveau record de 7,7 % du PIB cette année ; ainsi, la loi de finances 2011, élaboré dans un contexte d'après-crise marqué par une reprise à la fois fragile et incertaine, prévoit d'importantes coupes dans les dépenses publiques de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement et d'intervention devraient être réduites de 5 %.
- Le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique continuera avec la suppression de 31638 postes. L'éducation nationale demeure le ministère le plus touché avec 16 000 postes supprimés.
- Les collectivités locales subiront pendant trois ans le gel des dotations de l'Etat

Au niveau des recettes principalement constituées des recettes fiscales, la réduction de certaines niches fiscales et sociales qui correspond à une augmentation ciblée d'impôts devrait permettre un gain supplémentaire de 1,7 milliard d'euros.

Parallèlement, le gouvernement refuse de toucher au bouclier fiscal qui coûte environ 600 millions d'euros par an à l'Etat et qui apparaît désormais, selon le Ministre du Budget, comme le symbole de l'injustice.

Il faut souligner que ces prévisions reposent sur une hypothèse de croissance retenue par le gouvernement de + 2 %, après une hausse estimée de + 1,4 % en 2010.

Les économistes restent sceptiques sur la capacité de l'économie française à atteindre l'an prochain cet objectif de croissance de 2 %, leur prévision restant bien inférieure à cette hypothèse.

**Perspectives économiques :**

- La croissance du PIB s'établit à +0,3 % au 3e trimestre 2010. Sur l'année, elle atteindrait +1,4 %, après - 2,6 % en 2009. Pour 2011, le consensus table sur une croissance de +1,6 %.
- Les prix à la consommation connaissent une progression de 1,8 % en 2010 après 0,1 % en 2009. Ce retour de l'inflation, qui reste modéré, s'explique par la reprise à la hausse des cours mondiaux des matières premières.
- La Loi de Finances 2011 prévoit de ramener le déficit public à 6 points du PIB en 2011. L'objectif est d'atteindre 3 % du PIB en 2013 et 2 % en 2014.
- La dette publique augmente et atteint pour l'ensemble des administrations publiques 82,9 % du PIB en 2010, après 78,1 % en 2009.

## Principales mesures prévues dans la Loi de Finances concernant les collectivités locales pour 2011 :

Une des mesures les plus importantes inscrites dans la Loi de Finances 2011 intéressant les collectivités locales est la stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Ce gel des dotations est d'ores et déjà prévu pour 3 ans (2011-2013). Cependant, la dotation de garantie pour les communes ayant un potentiel fiscal supérieur à 0,75 fois le potentiel fiscal national moyen subira une baisse de cette dotation pouvant aller jusqu'à 6%.

En sus, il est prévu la non-indexation du montant de certaines dotations de fonctionnement et d'investissement. Par conséquent, l'enveloppe des concours financiers concernés par la stabilisation en valeur sont : les prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales, les amendes de police, la Dotation Générale de Décentralisation.

Il est également prévu la fusion de deux dotations de soutien à l'investissement rural : la DGE et la DDR en une dotation d'équipement des territoires ruraux.

Enfin, le mécanisme de péréquation est renforcé pour la DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

## *2 – ANALYSE FINANCIERE ET FISCALE D'EU*

### Données générales

Les ratios budgétaires mis à jour chaque année permettent de situer la commune d'EU par rapport à sa strate. Ces comparaisons s'effectuent sur la base des données 2009 disponibles sur les sites du Ministère de l'Economie et des Finances.

Les constats déjà effectués lors des précédents DOB perdurent : la Commune d'Eu dispose toujours malheureusement d'un taux d'endettement nettement supérieur à la strate même si celui-ci a amorcé une baisse trois fois supérieure, en 2009, à celle de la strate.

En dépenses d'investissement, il est à noter que le chiffre 2010 est repassé au-dessus du chiffre 2007.

En recettes d'investissement, les subventions reçues atteignent un niveau jamais atteint depuis 2001.

En recettes de fonctionnement, les dotations de l'état montrent une tendance prononcée à la baisse, la DGF 2010 étant inférieure à celle de 2006. Par ailleurs, malgré le gel des dotations annoncé, la mesure énoncée plus haut concernant la dotation de garantie risque de diminuer encore d'environ 44 000 euros compte-tenu du potentiel fiscal de la ville d'Eu. Par ailleurs, l'impôt représente une part de plus en plus importante des recettes de fonctionnement malgré la stagnation des taux depuis 2008.

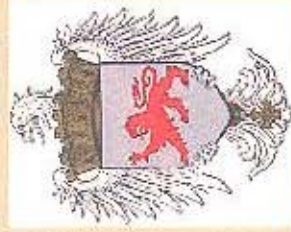
En dépenses de fonctionnement, il est à noter que les charges financières, à savoir pour l'essentiel les intérêts de la dette, sont en baisse constante et sont inférieures de plus de 50% au chiffre 2005.

## *3 – PRESENTATION DES REALISATIONS 2010*

Les principaux travaux d'investissements de 2010 sont :

- aménagement des abords du lycée
- réfection de la pelouse du stade des Prés salés
- restauration de la Galerie des Guises (se terminera sur 2011)
- Rue Lavoisier (se terminera sur 2011)
- Travaux divers (dont une partie en régie)

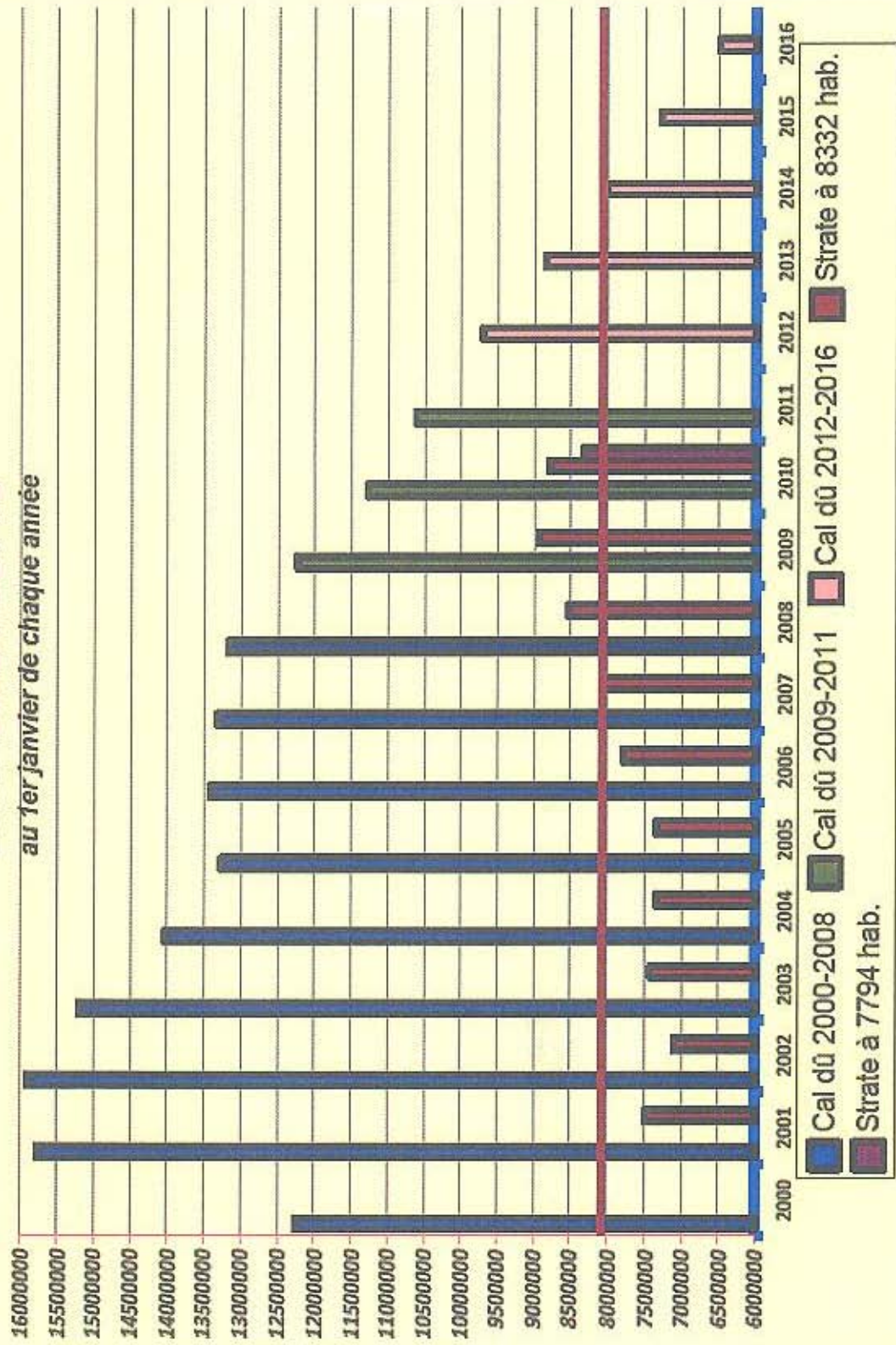
**DOB 2011**



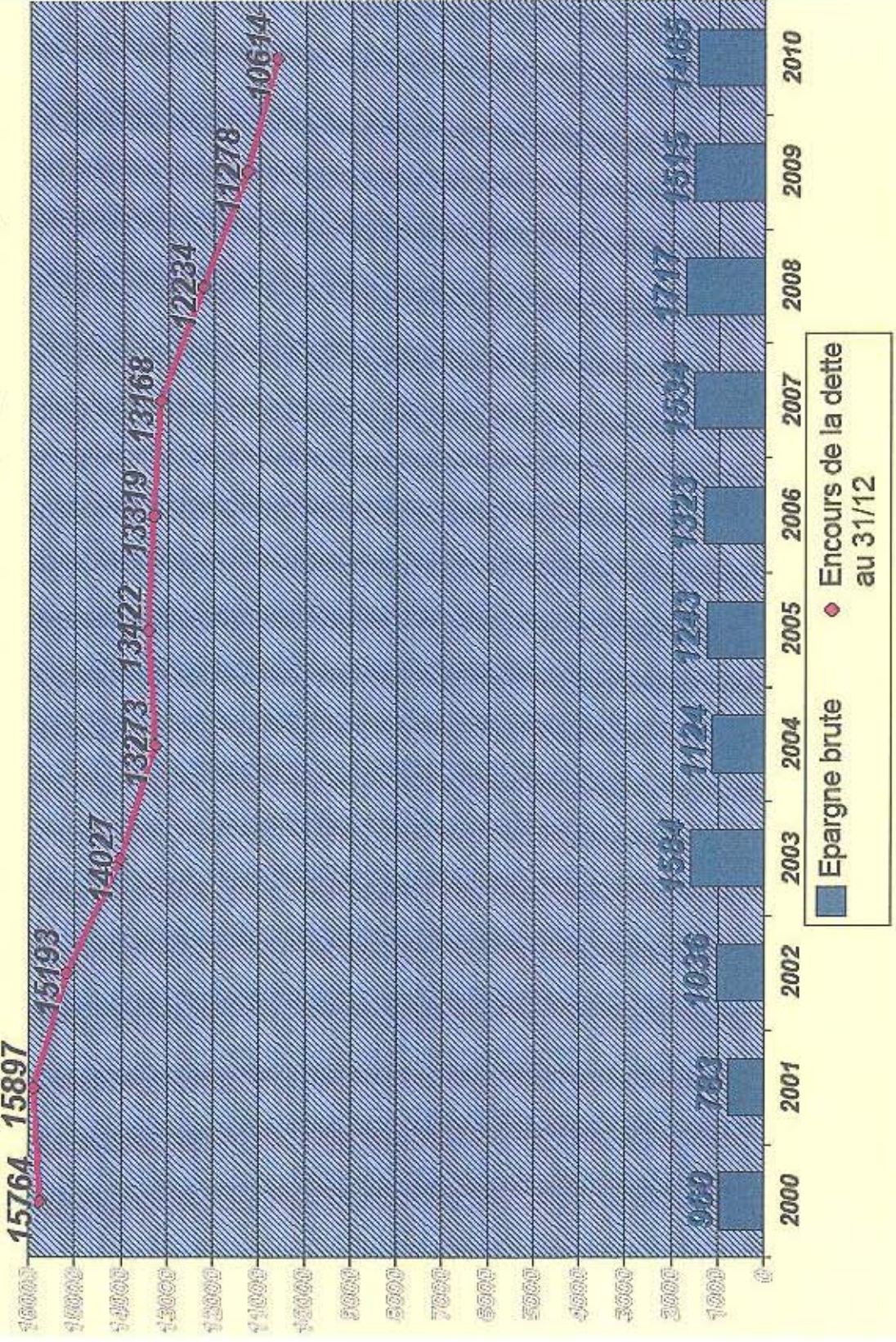
**VILLE D'EU**

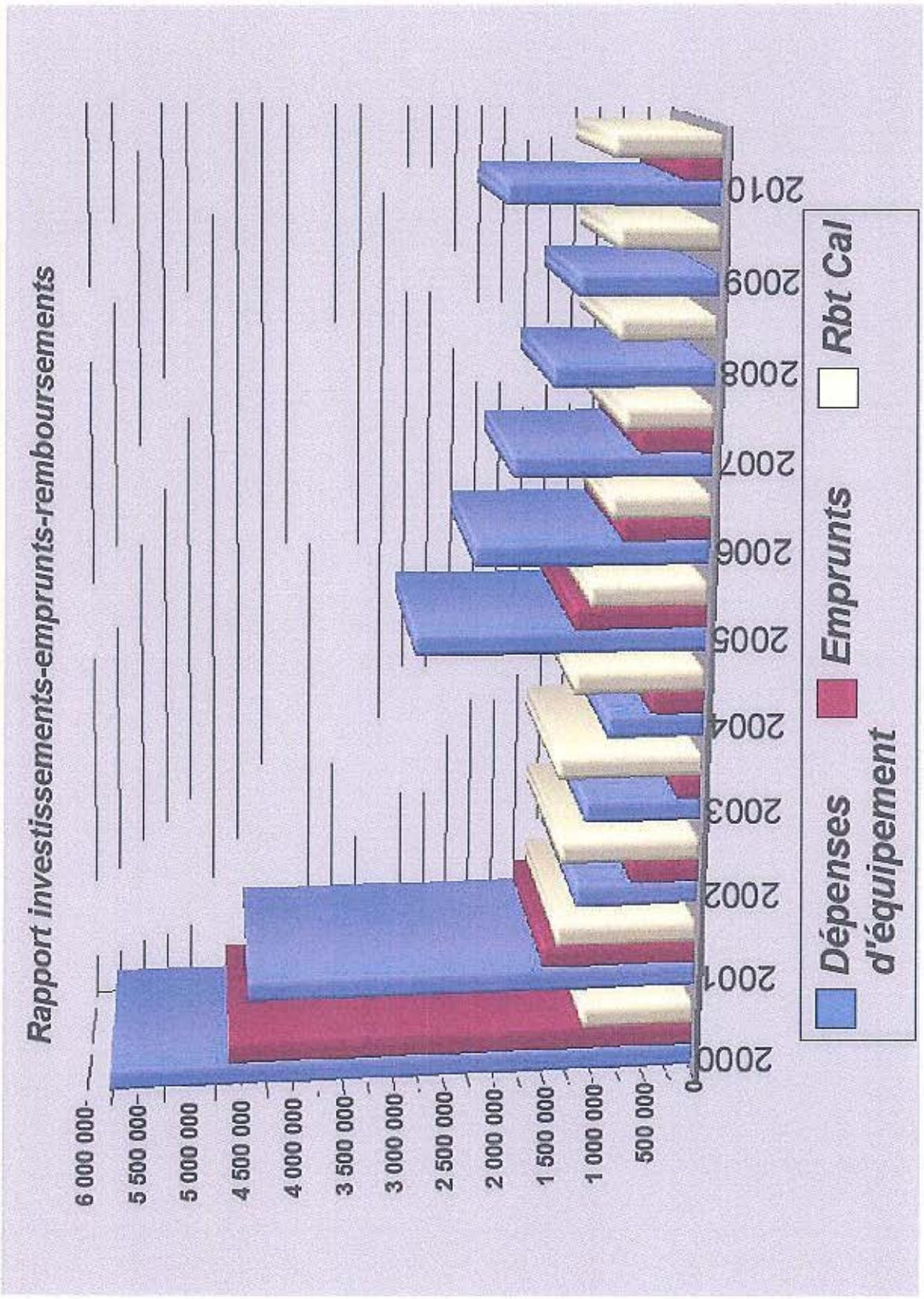
# ÉTAT DE LA DETTE

au 1er janvier de chaque année

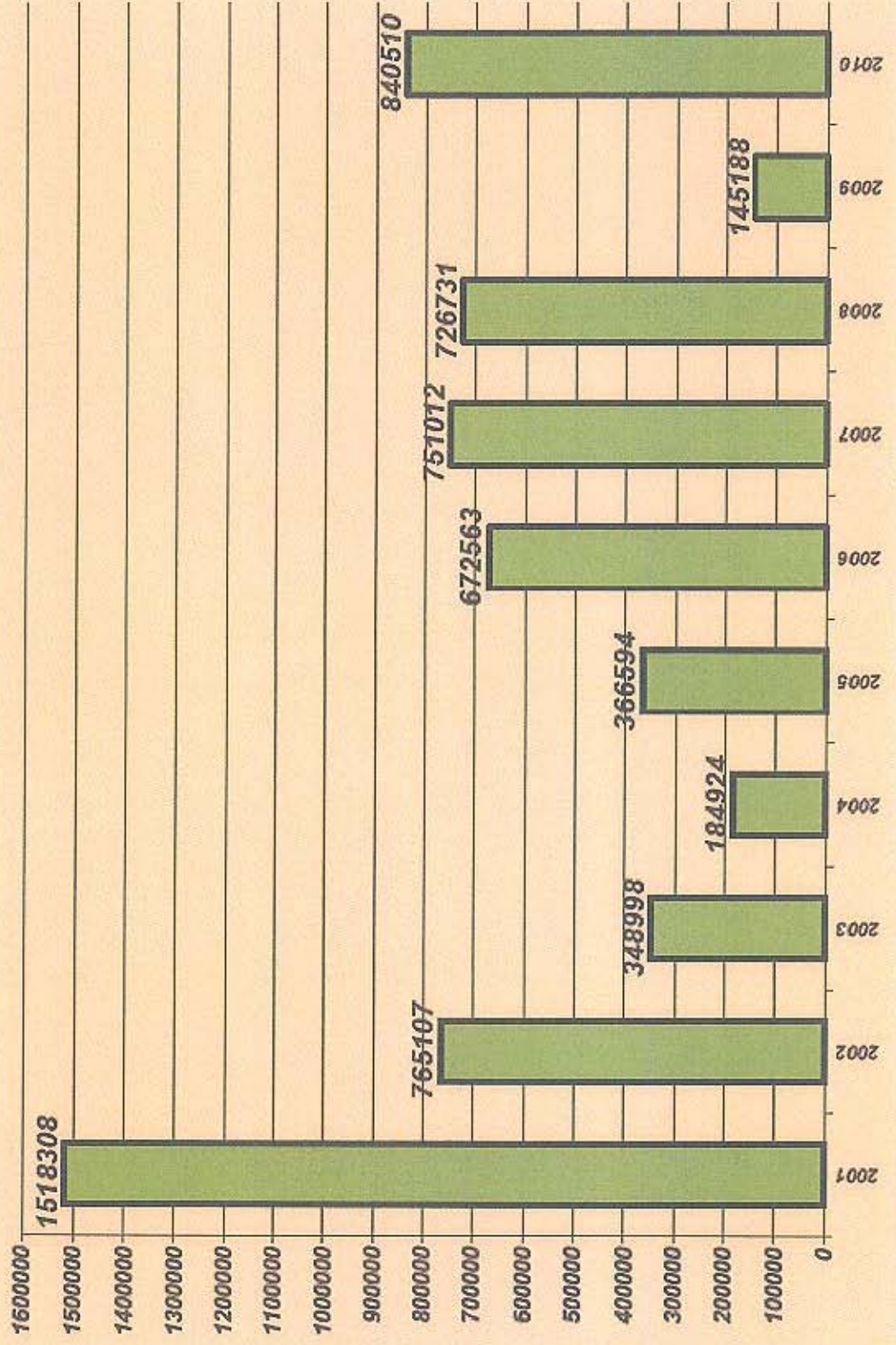


Évolution comparée de l'encours de la dette et de l'épargne brute depuis 2000

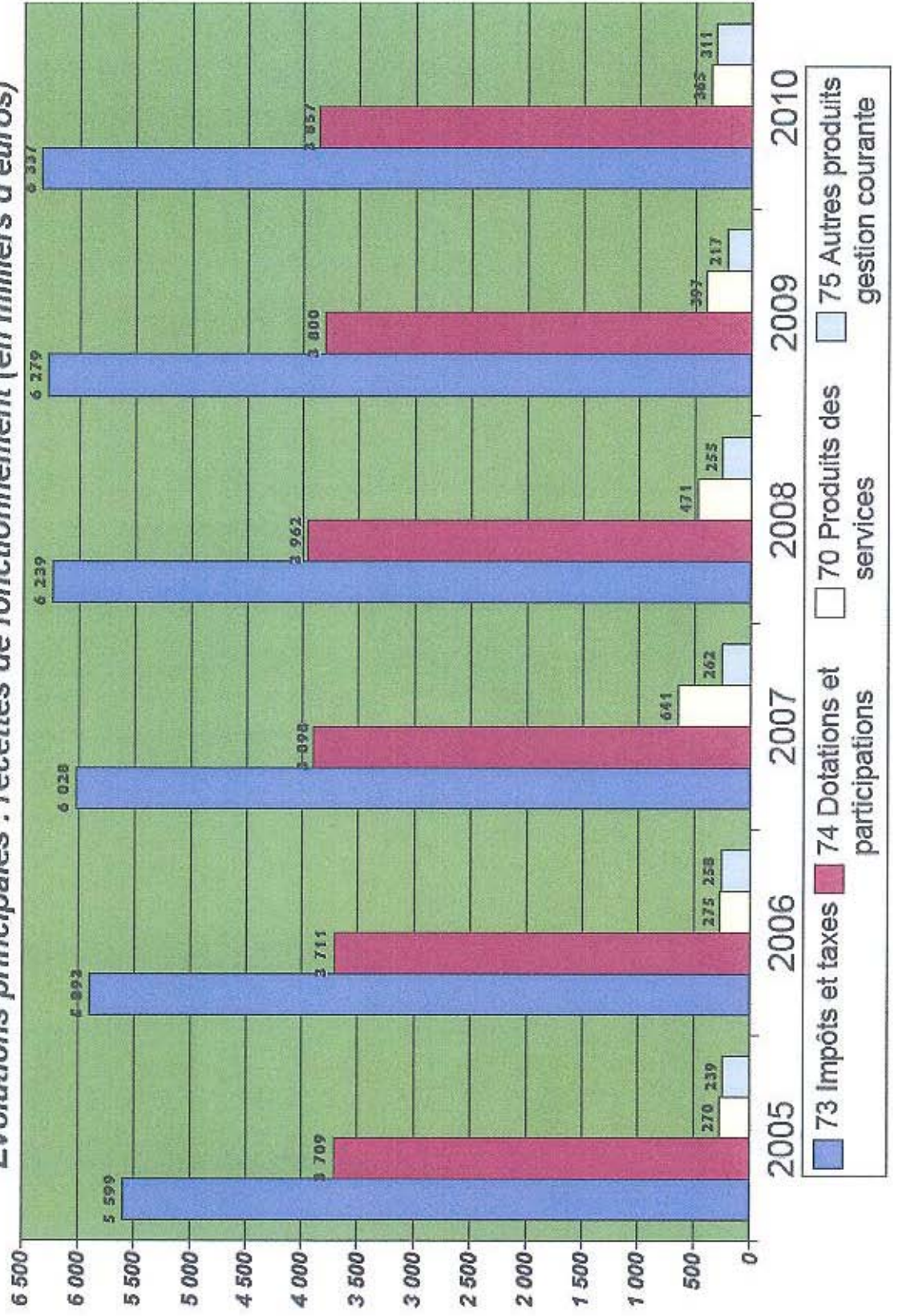




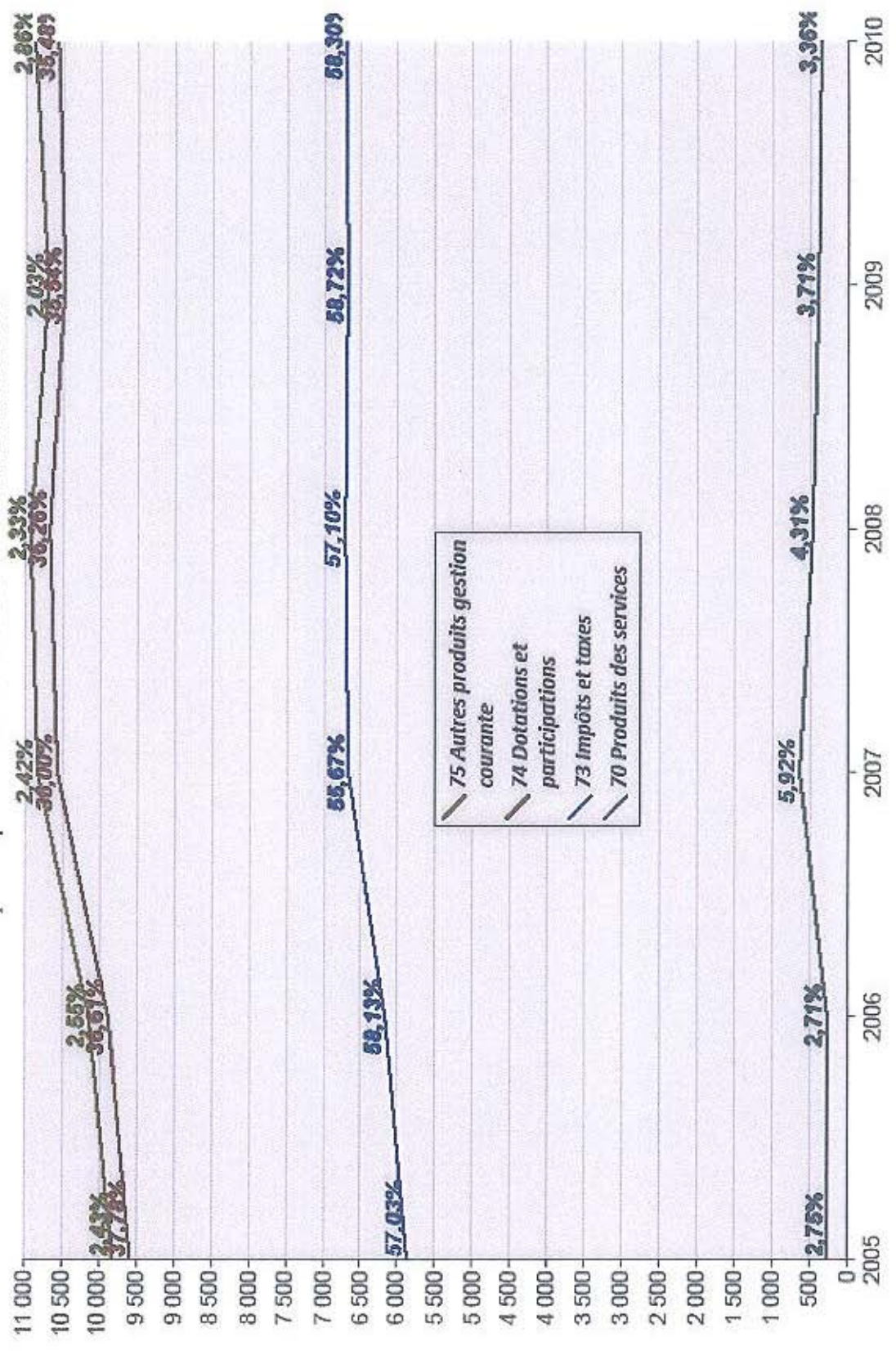
Évolution des subventions d'investissements reçues  
2001-2010

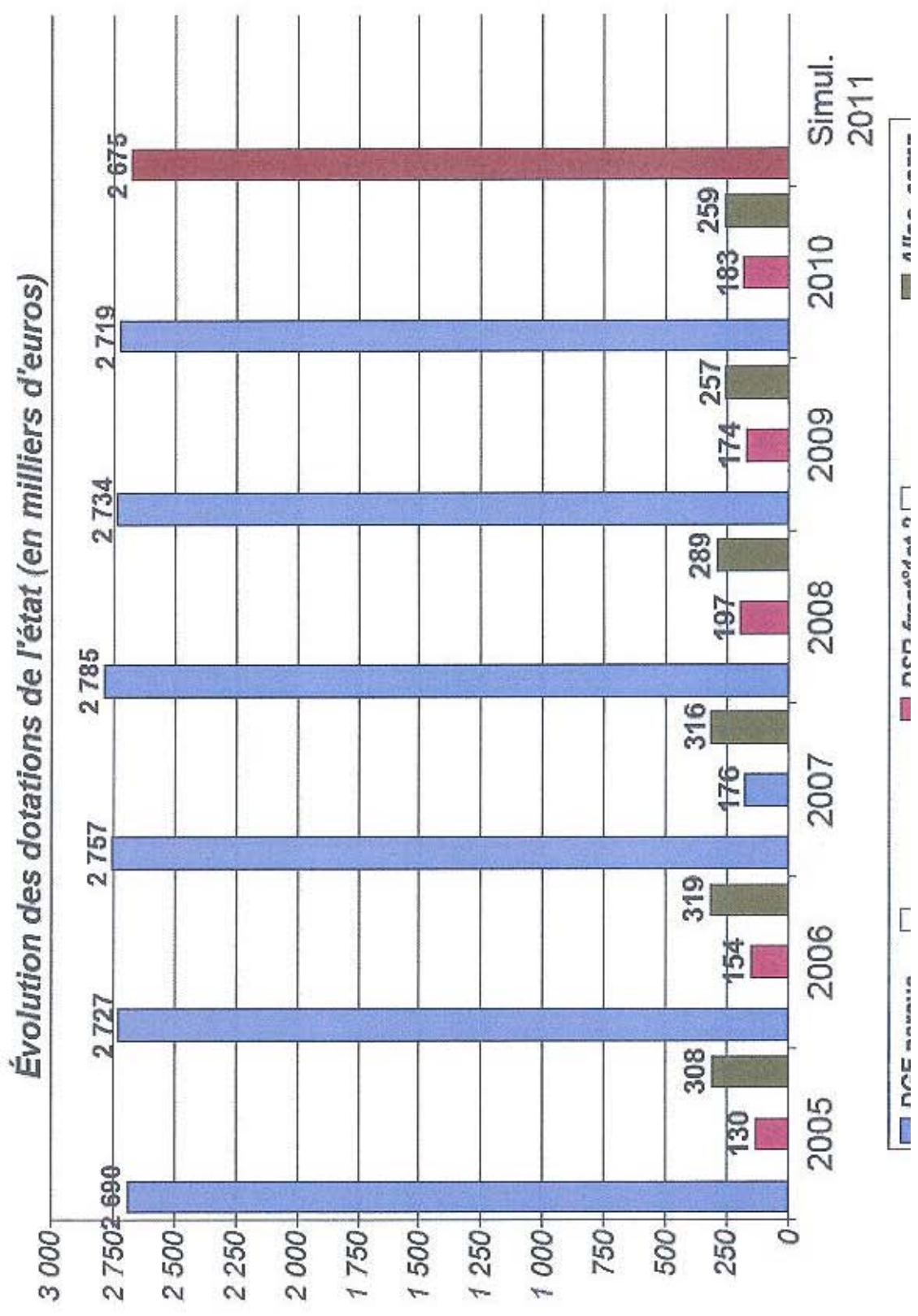


Évolutions principales : recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)



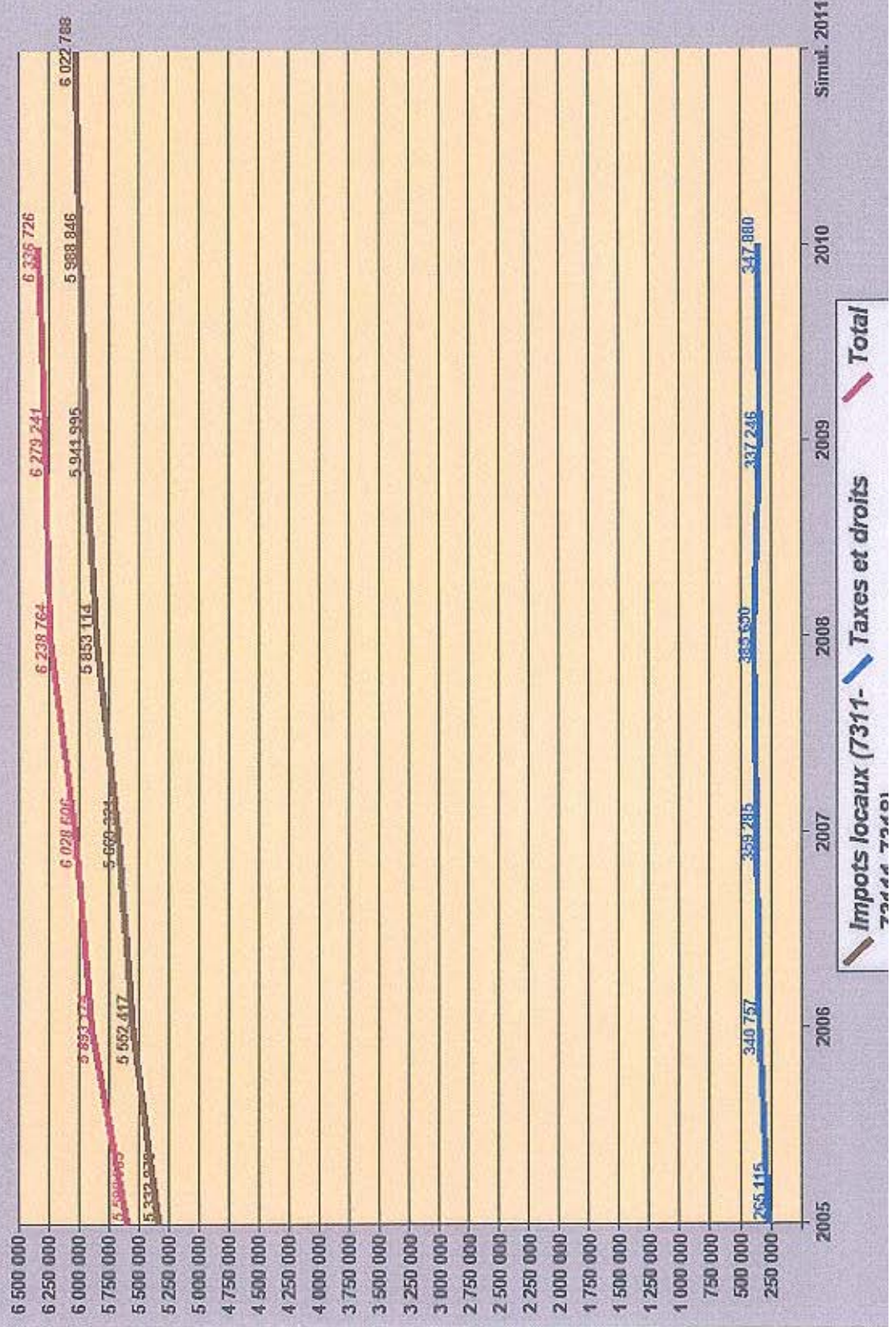
### Évolutions principales des recettes de fonctionnement



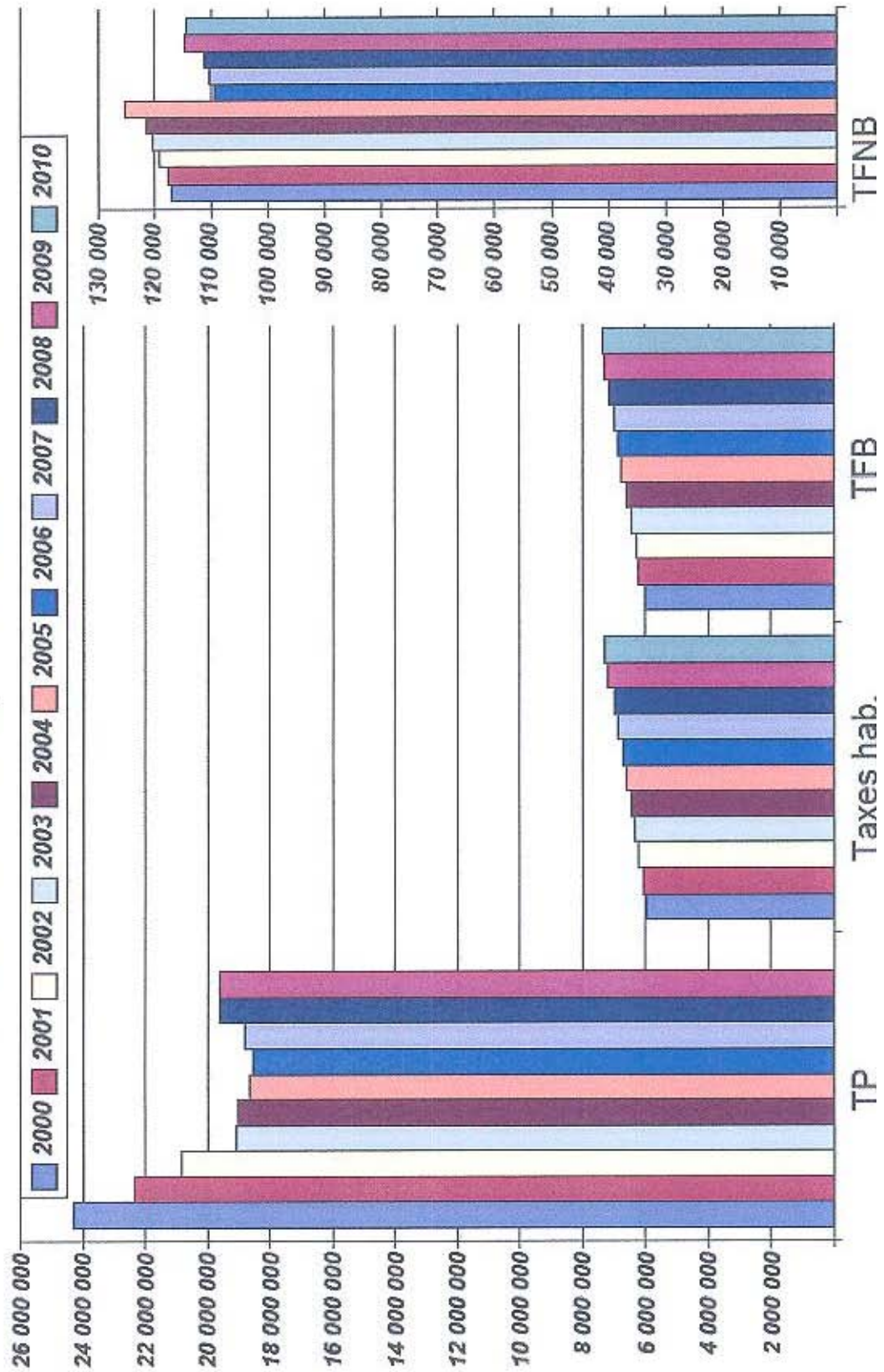




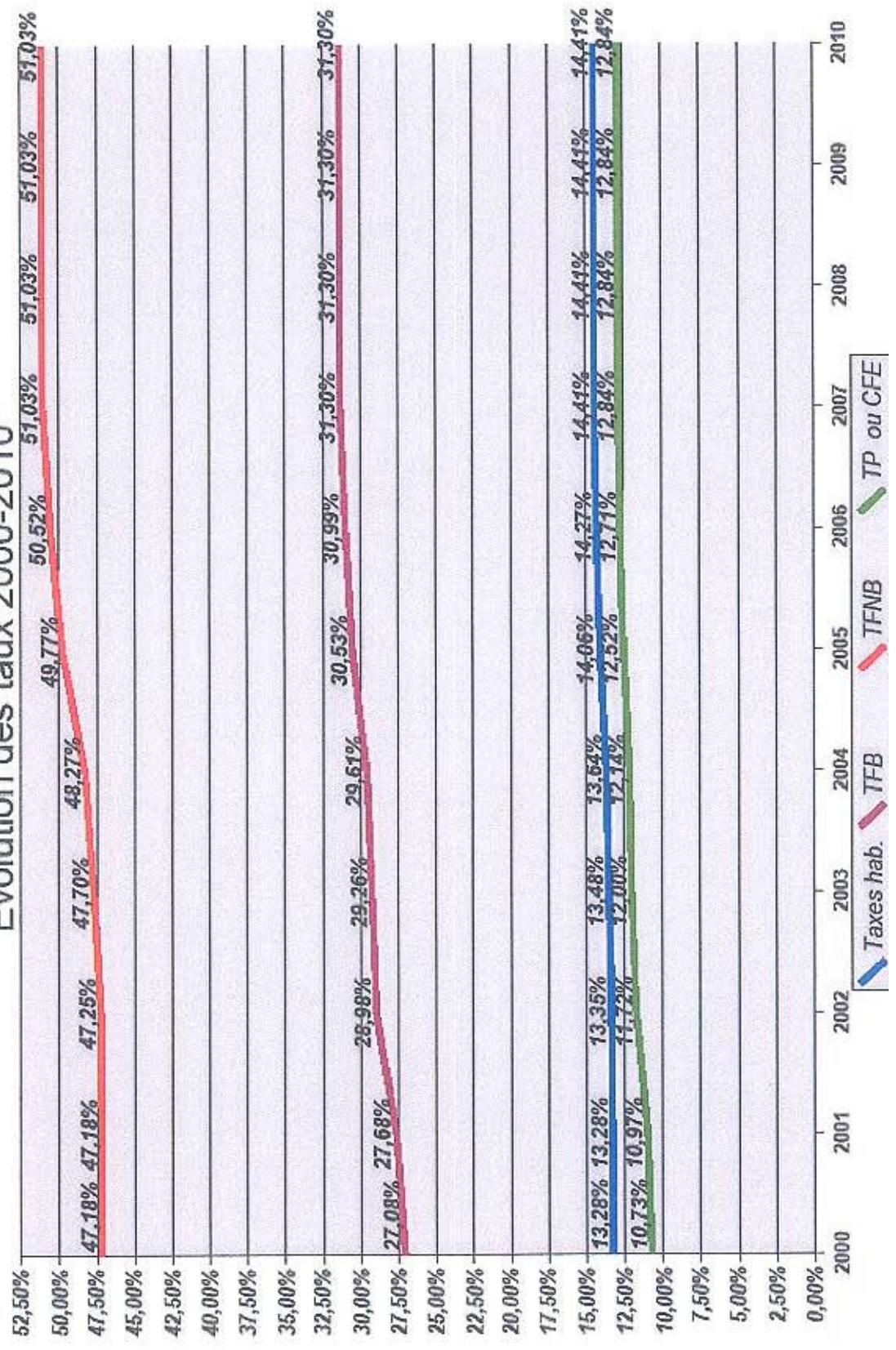
### Évolution impôts et taxes



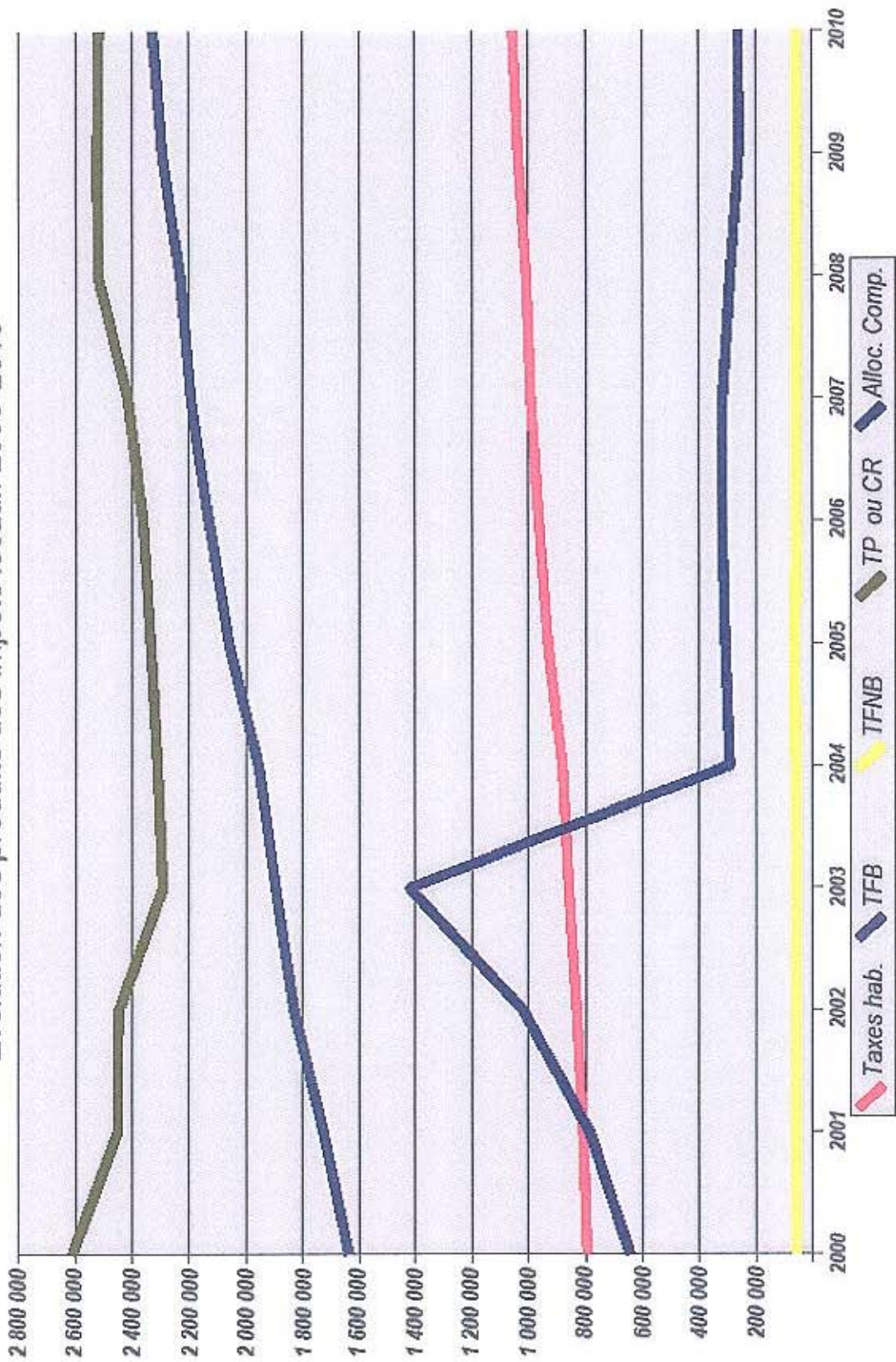
Évolution des bases d'imposition locale 2000-2010



### Évolution des taux 2000-2010



Évolution des produits des impôts locaux 2000-2010



Évolutions principales des dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

